



RAPPORT D'ACTIVITÉ

GIP ENFANCE EN DANGER

2017

Rapport d'activité

GIP Enfance en danger

2017

Avant-propos de la présidente

C'est avec beaucoup de plaisir que j'introduis pour la première fois, en tant que présidente du GIP Enfance en danger, ce rapport d'activité de l'année 2017.

Je souhaite en premier lieu rendre hommage à M^{me} Hermeline Malherbe, présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, dont l'investissement auprès du Giped en qualité de présidente a été constant durant ces six dernières années. C'est beaucoup d'honneur pour moi de reprendre le flambeau.



Je veux aussi porter le Giped dans le champ de la protection de l'enfance et rappeler son importance : à l'interface des politiques publiques départementales et nationales, le Snated comme l'ONPE construisent leur expertise avec les départements. Ils agissent tel un levier et un fédérateur des pratiques professionnelles pour l'éclairage des politiques publiques nationales et des connaissances scientifiques en la matière. Le Giped doit continuer de jouer son rôle d'animation de réseaux, notamment celui des départements.

Au-delà de l'activité importante du Giped que vous trouverez détaillée par la suite, je tiens à souligner que durant l'année 2017 les services du GIP Enfance en danger ont pleinement tenu leur place dans la mise en œuvre d'une gouvernance nationale dans le champ de la protection de l'enfance. C'est ainsi que l'ONPE comme le Snated ont activement participé au premier plan de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux enfants. Parmi les multiples investissements du Giped dans le cadre de ce plan, notons les campagnes de communication qui ont entraîné une augmentation importante de l'activité du 119, qui a su y faire face. L'ONPE, par ailleurs, a notamment travaillé sur un socle de chiffres clés en protection de l'enfance. Enfin, toujours dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, les travaux se poursuivent autour de la mise en place d'un comité d'experts co-animé par l'ONPE et la Drees concernant les décès par mort violente des enfants au sein de leur famille et la mise en œuvre d'une démarche de retour sur événement dramatique qui mobilise l'observatoire.

De la même façon, l'ONPE et le Snated se sont grandement mobilisés, tout au long de l'année, dans l'ensemble des commissions du CNPE, participant ainsi à la co-élaboration et à la co-construction d'une politique nationale.

Sur le plan institutionnel, nous avons vu partir le directeur de l'ONPE, M. Gilles Séraphin, que nous remercions vivement pour le travail réalisé pendant toutes ces années. Nous lui souhaitons bonne route en tant qu'enseignant à l'université de Paris Nanterre, où il poursuivra son œuvre au profit de la protection de l'enfance.

Il a été remplacé (début 2018), par M^{me} Agnès Gindt-Ducros que nous accueillons avec beaucoup d'intérêt compte tenu de son parcours diversifié en lien avec la protection de l'enfance.

L'année 2017 est également celle du développement des relations entre le GIP AFA et le GIP Enfance en danger, dans l'attente de leur fusion. C'est ainsi qu'un protocole de coopération a été signé entre les deux groupements et s'est développé tout au long de l'année, permettant notamment la mise en place d'un séminaire réunissant les deux équipes afin qu'elles puissent mieux se connaître et se reconnaître.

Enfin, 2017 s'est conclue par le vote d'une nouvelle convention constitutive – reprenant pour l'essentiel les éléments de la précédente – et la recomposition du conseil d'administration, avec notamment l'arrivée d'un nouveau membre, la Fnadepape, que nous accueillons avec plaisir et intérêt.

Nous voilà en état de marche pour continuer à servir les acteurs de la protection de l'enfance, dans l'objectif bien compris de l'intérêt et de la protection des enfants.

Je sais la grande qualité professionnelle et l'investissement toujours présents de l'ensemble du personnel du Giped et je souhaite tout particulièrement les en remercier.

MICHÈLE BERTHY
Présidente du GIP Enfance en danger
Vice-présidente du département
du Val-d'Oise



Table des matières

Avant-propos de la présidente	5
Introduction	11
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger	13
Gestion des appels au 119	14
Le fonctionnement des équipes	14
Le parcours d'appel	14
L'activité 2017 du 119 en chiffres	15
La saisine des services de première urgence	15
Les réquisitions judiciaires	16
La gestion des signalements directs aux parquets	16
Évolution des outils pour mieux traiter les appels	17
Nouveaux messages d'accueil sur les lignes du 119	17
Des adaptations pour mieux gérer les situations d'enfants en danger	18
Une meilleure gestion des situations d'exposition aux violences conjugales	18
Une meilleure gestion pour les MNA	18
Principaux temps forts de l'année 2017	19
Le Snated, acteur essentiel du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants	19
Une convention de partenariat avec le dispositif 3919	19
Une campagne ministérielle pour mobiliser les citoyens	20
Une campagne menée par la fédération La Voix de l'enfant	20

La mise en fonction du numéro européen 116 111	21
Historique du 116 111	21
Un dispositif téléphonique porté en France par le Snated	21
Le 116 111 et le 119 : des particularités identiques	22
Une mise en œuvre saluée par le CHI	22
Consolidation des partenariats	23
Des échanges soutenus avec les Crip	23
Visite des Crip au Snated	23
Des stages pour les écoutants du 119 dans les Crip	23
La finalisation des fiches départementales relatives aux appels du 119	24
Une politique de sensibilisation des acteurs de la protection de l'enfance	24
Dans le cadre de conventions de partenariat	24
Dans le cadre de sollicitations partenariales	26
Aux Assises nationales de la protection de l'enfance	27
Une politique de formation pour les professionnels du 119	27
Stages sur le terrain	27
Interventions de professionnels aux réunions de service	28
Formation annuelle au sein du Collectif Tess	29
Mission d'information auprès du grand public	30
Le travail autour d'un nouvel outil de sensibilisation des enfants et des adolescents	30
Une présence médiatique soutenue	30
Le site internet du 119	31

Observatoire national de la protection de l'enfance **33**

Le douzième rapport au
Gouvernement et au Parlement 34

Suites des évolutions législatives de 2016 34

Le CNPE et ses commissions 35

Publication de données chiffrées **36**

Le rapport sur les pupilles de l'État 36

Les notes d'actualité 37

Le dispositif Olinpe **38**

Observation des pratiques et de la recherche **40**

Rapports d'étude 40

Dossiers thématiques 41

Revue de littérature ou note bibliographique 42

Veille des schémas départementaux 42

Journées d'étude 43

Participation à des comités 43

Soutien à la recherche **43**

Appels d'offres en 2017 43

Prix de thèse de l'ONPE 44

Expertise auprès des acteurs du champ **45**

Auprès des services de l'État ou sa sous tutelle 45

Auprès des départements et régions 46

Au service des ODPE 46

Le séminaire technique des ODPE 46

Au service des associations et autres organismes 47

Relations internationales 47

Documentation et communication	50
Centre de documentation	50
Site internet de l'ONPE	50
Autres communications	52
Informatique, administration et finances	53
Le service informatique du GIP Enfance en danger	53
Évolution des effectifs et formation des salariés	55
Évolution des effectifs	55
Formation des salariés	55
Compte financier 2017	
et évolution du budget annuel depuis 2005	56
Analyse globale du budget (2005-2017)	56
Analyse du compte financier 2017	57
Choix budgétaires : contexte, missions, stratégie	57
Recettes	58
Autorisations d'engagement et crédits de paiement au sein de chaque enveloppe	59

Introduction

Le GIP Enfance en danger (Giped) a pour objet de gérer le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) dont les activités de l'année passée sont présentées dans ce rapport. La recherche de complémentarités et de synergies entre ces deux directions a été constante tout au long de l'année 2017, que ce soit par la poursuite des matinales du Giped – mises en œuvre en 2016 – qui réunissent l'ensemble des services autour de thématiques transversales, ou par la poursuite de travaux communs tels que la proposition d'un socle minimum d'indicateurs relatifs à l'activité des Crip (finalisée début 2018).

La vie institutionnelle a été particulièrement dense en 2017. C'est ainsi que lors de l'assemblée générale du 22 novembre, M^{me} Berthy, vice-présidente du conseil départemental du Val-d'Oise, a remplacé M^{me} Malherbe en qualité de présidente. Lors de cette assemblée générale, le conseil d'administration a par ailleurs été renouvelé, avec l'intégration de la Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape) au collège des associations du Giped.

C'est lors de cette même assemblée générale qu'a été votée la nouvelle convention constitutive du Giped. Cependant, compte tenu du projet toujours en cours d'une fusion du GIP Enfance en danger et du GIP Agence française de l'adoption (AFA), il a pour l'essentiel été fait le choix par le conseil d'administration de simplement actualiser la convention constitutive de 2012 en lien avec l'évolution des textes législatifs ou réglementaires.

Concernant le regroupement du Giped et du GIP AFA, dans l'attente de sa concrétisation législative, l'année 2017 a été l'occasion de mettre en œuvre des coopérations entre les deux groupements par le biais d'un protocole d'accord

LE GIPED
MET LE SNATED
ET L'ONPE
EN SYNERGIE

LE GIPED
A ACCUEILLI
UNE NOUVELLE
PRÉSIDENTE

LA FUSION
AVEC L'AFA
EST TOUJOURS
EN PROJET

Le conseil d'administration

Le groupement d'intérêt public Enfance en danger est administré par un conseil d'administration de 30 membres élus ou désignés. Il comporte trois collèges : État, départements, associations.

■ Le collège de l'État est représenté par 10 membres :

- Direction générale de la cohésion sociale (*membre du bureau*)
- Direction générale de l'enseignement scolaire (*membre du bureau*)
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (*membre du bureau*)
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- Direction générale de la santé
- Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Direction des affaires criminelles et des grâces
- Direction générale de la gendarmerie nationale
- Direction centrale de la sécurité publique
- Direction générale des collectivités locales

■ Le collège des départements réunit 15 présidents de conseils départementaux représentant :

- | | | |
|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| • Alpes-Maritimes (06) | • Hérault (34) | • Essonne (91) |
| • Aube (10) | • Ille-et-Vilaine (35) | • Seine-Saint-Denis (93) |
| • Côtes-d'Armor (22) | • Indre (36) | • Val d'Oise (95) |
| <i>(membre du bureau)</i> | • Maine-et-Loire (49) | <i>(membre du bureau)</i> |
| • Doubs (25) | • Pyrénées-Orientales (66) | |
| • Haute-Garonne (31) | • Rhône (69) | |
| <i>(membre du bureau)</i> | • Vienne (86) | |

■ Le collège des associations est représenté par 5 membres :

- Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem)
- Enfance et Partage
- Fédération nationale des Adepape (Fnadepape)
- Union nationale des associations familiales (Unaf) (*membre du bureau*)
- La Voix de l'enfant (*membre du bureau*)

LE GIPED EST PRÉSENT AU CNPE

cadre adopté par les conseils d'administration des deux GIP. Des rencontres (dont un séminaire en juin 2017 regroupant les deux équipes) et des travaux en commun ont permis, tout au long de l'année 2017, de poser les fondements d'une culture commune qui sera l'un des socles du futur regroupement.

Notons enfin la place essentielle du GIP Enfance en danger au sein du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). Présent au bureau du CNPE ainsi qu'au sein de l'ensemble de ses commissions, le Giped s'appuie sur sa place privilégiée en tant qu'organisme composé de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la protection de l'enfance et sur sa connaissance des acteurs départementaux et associatifs. Par ailleurs, par le biais de l'ONPE, qui anime la commission Connaissance en protection de l'enfance et recherche, le Giped promeut une amélioration des connaissances et éclaire les débats au sein du CNPE.

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

L'année 2017 a été marquée par le lancement du premier plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants à l'initiative de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol.

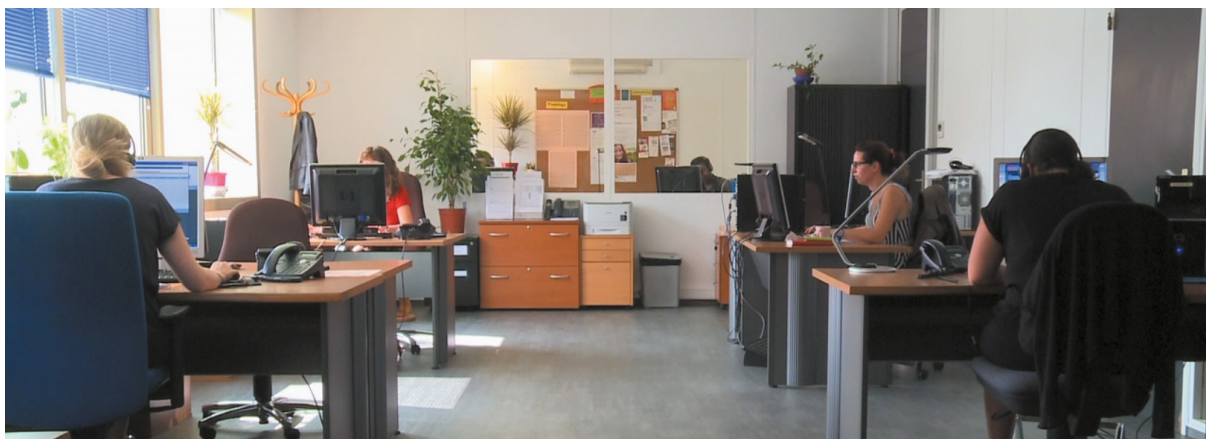
Le Service d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated), partie prenante de cette action, a été mobilisé dans le cadre de deux campagnes de communication inédites, l'une portée par le ministère, l'autre par la fédération La Voix de l'Enfant.

La mise en œuvre de ce plan a également permis au service d'établir un partenariat essentiel avec la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) – le 3919 – pour un meilleur repérage et accompagnement des enfants exposés aux violences au sein du couple.

Ce n'est pas le seul partenariat développé en 2017 puisque le Snated a consolidé ses relations avec de nombreuses structures, notamment associatives, en effectuant des interventions après de leurs équipes ou en les invitant à évoquer leur travail auprès de celle du 119.



LE PLATEAU
TÉLÉPHONIQUE
DU 119



Enfin, l'année a connu la concrétisation d'un projet ancien, à savoir la mise en fonction en France du 116 111, numéro européen d'aide et d'assistance aux enfants : un nouveau défi à relever pour le Snated qui porte ce nouveau numéro en parallèle au 119.

Gestion des appels au 119

Le fonctionnement des équipes

Une équipe pluridisciplinaire œuvre au quotidien afin de répondre aux appels arrivant sur les lignes, et ce 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. L'encadrement soutient ses équipes pendant les heures de bureau mais assure également, à tour de rôle, une astreinte les soirs, week-ends et jours fériés.

RÉPONSE AUX APPELS

- **une équipe d'agents d'accueil** de 8 h à 23 h, 7 jours sur 7
- **une cinquantaine d'écouteurs** professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux...) se relaient 24 h sur 24

COORDINATION

- **3 coordonnateurs** en charge de l'encadrement technique et hiérarchique du plateau d'écoute
- **1 assistante**

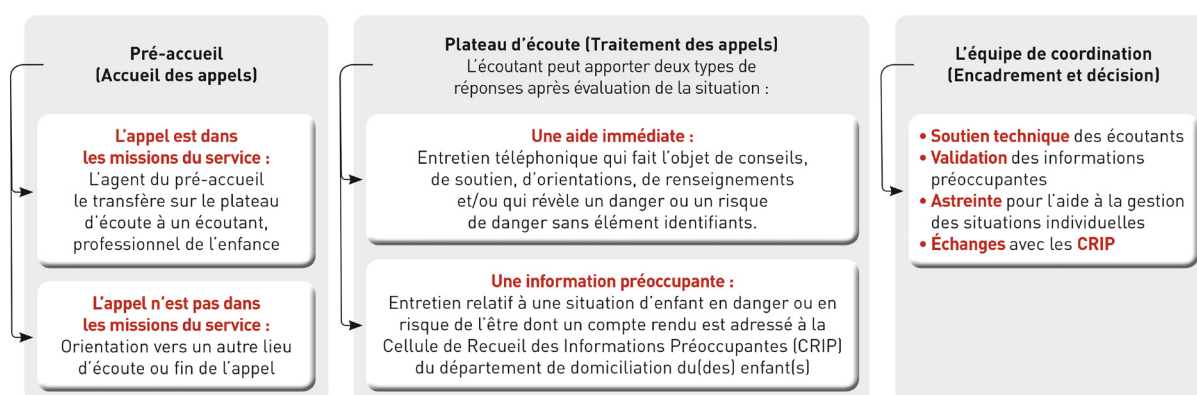
APPUI

- **1 responsable de la communication**
- **1 service informatique et téléphonique**

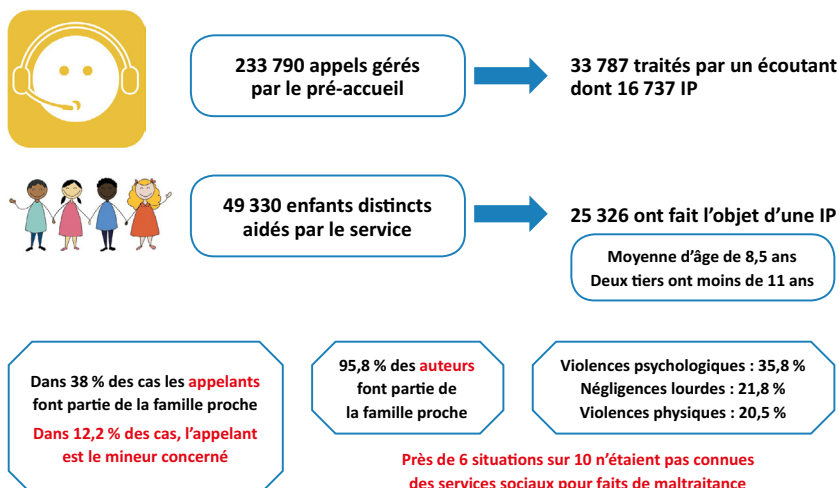
Le parcours d'appel

Les panneaux ci-dessous récapitulent les étapes successives par lesquelles passe un appel arrivant au 119.

PARCOURS D'UN APPEL



L'activité 2017 du 119 en chiffres



La saisine des services de première urgence

Au-delà du fait d'assurer la continuité du service (notamment au travers de l'astreinte), ainsi que le soutien technique et le suivi hiérarchique des équipes, l'encadrement (cadres de coordination) travaille au quotidien à la gestion de situations individuelles qui parfois peuvent donner lieu à un appel aux services de première urgence, généralement de police et de gendarmerie.

En effet, certains appels au 119 nécessitent une mise à l'abri immédiate de l'enfant ou des enfants concernés. Le Snated prend ainsi contact avec les services de première urgence (Samu, pompiers, police, gendarmerie...), comme l'énonce l'article 39 de la convention constitutive du GIP Enfance en danger :

« En cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur, le Snated doit solliciter l'intervention des services de premières urgences avec transmission de la saisine écrite aux services concernés et copie au président du conseil départemental. »

Ainsi, en 2017, l'encadrement a validé la nécessité d'un contact des écoutants avec ces services pour 250 situations (contre 158 en 2016) : la hausse est constante depuis plusieurs années.

DANS CERTAINS CAS, LE SNATED SOLLICITE LES SERVICES DE PREMIÈRE URGENCE

CELA A ÉTÉ NÉCESSAIRE
POUR 250 SITUATIONS
EN 2017

LES INFORMATIONS
RECUEILLIES
PAR LE 119
NE SONT JAMAIS
COMMUNIQUÉES,
SAUF SUR
RÉQUISITION
JUDICIAIRE

EN 2017,
CE FUT LE CAS POUR
167 SITUATIONS

EN CAS DE DANGER
GRAVE ET IMMÉDIAT,
LE SNATED EFFECTUE
DES SIGNALEMENTS
DIRECTS AUX
PARQUETS

LE SNATED A EFFECTUÉ
18 SIGNALEMENTS
EN 2017

Les réquisitions judiciaires

Conformément à l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) du 10 mai 2010 et à la délibération n° 2011-274 du 21 septembre 2011 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), les informations recueillies lors d'un appel au 119 sont couvertes par le secret professionnel et ne peuvent être communiquées, quelle que soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur.

Les appels au 119 sont donc confidentiels. Cette mention figure notamment sur chaque information préoccupante (IP) adressée par le Snated aux Cellules de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (Crip). Ce principe est cependant levé dans le cadre d'une réquisition judiciaire attenante à une enquête. [Ce fut le cas pour 167 situations en 2017](#) (dans 89 cas à la demande de la police, dans 78 à celle de la gendarmerie). Ce chiffre est en augmentation puisque 144 réquisitions avaient été dénombrées en 2016, 142 en 2015.

Pour une meilleure gestion des demandes, l'encadrement du Snated s'est doté depuis 2016 d'une adresse électronique dédiée : requisition@allo119.gouv.fr.

La gestion des signalements directs aux parquets

La convention constitutive, par son article 39, énonce que le président du conseil départemental est destinataire des IP du 119. Cependant, le Snated effectue aussi des signalements directs au parquet. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a introduit la notion de « danger grave et immédiat, notamment dans les situations de maltraitance » (article L. 226-4 du CASF) comme une cause de saisine de l'autorité judiciaire.

Dans cet esprit, en 2017 le Snated a effectué 18 signalements directs d'enfants en danger aux parquets, dont 11 adressés au parquet de Paris, concernant essentiellement des situations pour lesquelles aucun identifiant de département n'était disponible. Enfin, 10 saisines de l'autorité ont été effectuées pour des appels dits « pervers » ou « polluants » (contre 4 en 2016).

Évolution des outils pour mieux traiter les appels

De nouveaux messages d'accueil sur les lignes du 119

Afin de mieux informer les appelants, les messages d'accueil du 119 ont été réadaptés.

Le premier message d'accueil, qui dure 30 secondes, est entendu par l'appelant lorsqu'il arrive au 119 avant d'avoir un agent de pré-accueil. Il permet de savoir que l'on est dans le bon service et d'accéder à des informations clés :

« Vous êtes bien en communication avec le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Notre service gratuit est joignable 24 heures sur 24, de toute la France. Ce numéro n'apparaît sur aucun relevé détaillé de téléphone. Nous accueillons les appels de tout enfant ou de toute autre personne préoccupée par un enfant, un adolescent en danger ou en risque de l'être. Ne quittez pas... l'un de nos agents d'accueil va prendre votre appel. »

Ce message permet d'écarter les appels brefs interrompus par l'appelant au bout de quelques secondes du fait d'une erreur téléphonique, les appels inappropriés ou ceux venant d'une confusion avec un service de renseignement téléphonique italien. Certains appelants peuvent également raccrocher pendant le message d'accueil en ayant la volonté de poursuivre leur réflexion avant de joindre le service. Dans tous ces cas, l'appel n'est pas présenté sur le poste d'un agent de pré-accueil.

Le message d'attente intervient au moment où l'appelant est mis en attente par un agent de pré-accueil avant d'avoir un écoutant. Il a été revu de manière à aider les appelants à patienter.

« Vous êtes toujours en communication avec le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Cet appel est totalement gratuit et il n'apparaît sur aucune facture détaillée de téléphone. Nos écoutants sont en ce moment en ligne. Merci de patienter encore quelques instants, l'un d'entre eux va prendre votre appel en toute confidentialité. Les appels d'enfants sont prioritaires. Ne quittez pas... l'un de nos professionnels de l'enfance va vous répondre. »

Ce travail a été validé en comité technique et mis en fonction en octobre 2017.

RÉADAPTÉS
ET VALIDÉS,
LES NOUVEAUX
MESSAGES
AMÉLIORENT
LA QUALITÉ
DE L'ACCUEIL
TÉLÉPHONIQUE

MÊME SANS
LES SUBIR
DIRECTEMENT,
UN MINEUR EXPOSÉ
À DES VIOLENCES
CONJUGALES EST
UN MINEUR
EN DANGER

Des adaptations pour mieux gérer les situations d'enfants en danger

Une meilleure gestion des situations d'exposition aux violences conjugales

Depuis plusieurs années, les professionnels du Snated considéraient un mineur exposé à des violences conjugales sans les subir directement comme un mineur en danger. Ils indiquaient l'existence de ces violences dans les éléments recueillis (parmi les éléments de contexte) en cochant « violences psychologiques » pour caractériser le danger.

La loi du 14 mars 2016, en reconnaissant explicitement l'exposition aux violences conjugales comme un danger, a confirmé le positionnement du service. Le Snated a souhaité en 2017 faire évoluer son logiciel métier Lisa pour s'adapter à cette évolution législative.

Cela s'est fait au sein d'un groupe de travail permanent, constitué d'un cadre de coordination, de trois écoutants, et d'un responsable informatique en charge des évolutions du logiciel métier qui a travaillé à cette modification. Désormais, lorsque l'enfant est exposé à des violences au sein du couple, l'écoutant indique sur la fiche d'entretien « situation de violence au sein du couple ». S'il parvient à obtenir dans l'entretien des précisions, il peut alors spécifier s'il s'agit de « violences conjugales » (relation de domination) ou d'un « conflit de couple avec violence » (violences réciproques).

Ces nouveaux items et définitions sont intégrés au logiciel métier et reconnus par l'ONPE.

Une meilleure gestion pour les MNA

Suite à une hausse des appels directs de mineurs non accompagnés (MNA) et des situations concernant des MNA, plusieurs travaux ont été engagés en 2017 au Snated, notamment par le groupe de travail Lisa :

- **La mise à jour du carnet d'adresses avec une rubrique MNA** : cette rubrique indique si un dispositif spécifique pour les MNA existe dans le département et, si oui, quelles en sont les modalités, l'adresse, etc. Ce travail a été réalisé en lien avec les Crip.
- **La mise en place d'un SMS pour les MNA** : les écoutants du 119 sont souvent confrontés à des difficultés lorsqu'ils souhaitent orienter un mineur non accompagné vers une structure ou un commissariat : si le jeune ne maîtrise pas ou trop peu le français et/ou s'il n'a rien sur lui pour noter, il lui est alors difficile d'écrire ou de retenir une adresse précise ou une indication de station de métro.

Afin de pallier ces difficultés, le service a mis en place en 2017 la possibilité d'envoyer un SMS informatif au MNA : depuis son poste informatique, le professionnel lui adresse un court message textuel (grâce à une icône spécifique du logiciel métier Lisa au niveau de la fiche enfant) auquel le jeune ne peut pas répondre.

- **La réalisation d'une fiche métier sur les MNA.** Dans le souci de pouvoir gérer au mieux ces situations, une fiche métier indiquant aux écoutants les éléments essentiels en termes de définitions, les principales démarches et orientations possibles a été rédigée en 2017.

LES SITUATIONS ET LES APPELS DIRECTS DE MNA SONT EN HAUSSE

LES ÉCOUTANTS
ONT ADRESSÉ 37 SMS
À DES MNA EN 2017

Principaux temps forts de l'année 2017

Le Snated, acteur essentiel du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants

Le 1^{er} mars 2017, le ministère de l'Enfance, des Familles et des Droits des femmes a officiellement lancé un plan inédit pour mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants pour la période 2017-2019.

Le GIP Enfance en danger est largement concerné, en particulier le Snated qui apparaît dans les trois derniers axes de travail sur les quatre que comprend ce plan traitant des violences intrafamiliales de toutes natures :

- **Axe 1 :** améliorer la connaissance et comprendre les mécanismes des violences.
- **Axe 2 :** sensibiliser et prévenir.
- **Axe 3 :** former pour mieux repérer.
- **Axe 4 :** accompagner les enfants victimes de violences.

Une convention de partenariat avec le dispositif 3919

« Former pour mieux repérer » : cet axe de travail du plan propose le renforcement du repérage des enfants victimes de violences conjugales. Ainsi, le ministère a souhaité une convention cadre pour développer les liens entre le Snated et le 3919 Violences Femmes Infos, service géré par la Fédération nationale solidarité femmes. Les deux dispositifs de téléphonie sociale, qui depuis 2011 font partie du collectif Téléphonie sociale et en santé (Tess), ont ainsi initié un partenariat permettant le développement



LANCEMENT DU PLAN
INTERMINISTÉRIEL DE
MOBILISATION ET DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX ENFANTS



SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA FNSF ET LE SNATED

AFFICHE DE LA CAMPAGNE DE LA VOIX DE L'ENFANT



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL

de formations croisées entre les écoutants des deux services. Les écoutants du 3919 pourront ainsi mieux repérer les situations de danger ou de risques de danger vécues par les enfants, et les écoutants du 119 pourront mieux appréhender les questions des violences faites aux femmes.

Un basculement des appels entre les deux services pourrait également être mis en œuvre pour une meilleure gestion des appels évoquant ces problématiques.

Le 1^{er} mars 2017, la convention cadre a été officiellement signée par les présidentes des deux institutions, M^{me} Hermeline Malherbe pour le Giped et M^{me} Dominique Guillien-Isenmann pour la FNSF, sous le haut patronage de Laurence Rossignol, ministre de l'Enfance, des Familles et des Droits des femmes.

Une campagne ministérielle pour mobiliser les citoyens

L'axe 2 du plan interministériel triennal propose de mieux sensibiliser et mieux prévenir les violences. Avec l'objectif de faire progresser la conscience dans l'opinion publique de la réalité des violences faites aux enfants et la capacité à les prendre en compte, le ministère a souhaité lancer une campagne de sensibilisation pour inciter les citoyens à agir en les informant sur les violences et sur les outils existants pour les signaler.

Ainsi, le 1^{er} mars 2017, a été officiellement présentée une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux enfants et d'information sur le 119 Allô Enfance en danger : « Dans le doute, agissez ! »

Cette campagne essentiellement électronique comprend 2 affiches, 4 vidéos de témoignage (de personnalités ayant subi des violences, dont Flavie Flament) ainsi qu'un spot de prévention. Tous ces supports appellent à contacter le 119 « en cas de doute » et ont été diffusés sur les réseaux sociaux du 27 février au 5 mars 2017 sous le hashtag #ViolencesFaitesAuxEnfants.

Une campagne menée par la fédération La Voix de l'enfant

Toujours dans le cadre de ce plan, le ministère a soutenu une campagne d'information et de sensibilisation menée par la fédération La Voix de l'enfant, dont le Snated était partie prenante. Un spot et des affiches, appelant à contacter le 119, ont ainsi été réalisés et diffusés dès la première semaine de mars 2017.

Avec le slogan « Pour lui aussi votre voix compte », le spot faisait référence au peu d'hésitation qu'a le grand

public à appeler des numéros surtaxés pour voter pour des personnages de télé réalité, et a eu un impact très important, notamment par le nombre de ses diffusions sur la majorité des chaînes télévisées nationales.

Cette période riche en communication a permis au 119 de se trouver sensiblement mis en lumière. À la suite de cela, le Snated a connu une hausse importante des appels (avec notamment + 15 % d'appels d'enfants en mars et avril 2017) et il lui a fallu renforcer ses plages d'écoute pour gérer les flux.

Son site internet allo119.gouv.fr a également connu une hausse importante des visites : + 21,3 % sur la période de diffusion des spots (du 27 février au 10 mars 2017).

La mise en fonction du numéro européen 116 111

Le 20 novembre 2017, journée internationale des droits de l'enfant, le Snated a mis en fonction le numéro européen 116 111 dans le souci de toujours améliorer les droits de l'enfant sur le territoire national.

Historique du 116 111

Le numéro d'appel 116 111 a été créé par la décision n° 2009/884/CE de la Commission européenne du 30 novembre 2009. La vocation de ce numéro pour l'ensemble des pays européens est d'« *aider les enfants ayant besoin d'attention et de protection et les mettre en contact avec des services et des ressources ; il offre aux enfants la possibilité de faire part de leurs préoccupations, de parler de problèmes qui les touchent directement et de contacter quelqu'un en cas d'urgence* ».

Depuis 2009, l'ensemble des pays européens ont mis en place ce numéro d'appel permettant à tout enfant en danger ou à toute personne ayant connaissance d'une situation d'enfant en danger d'appeler un même numéro quel que soit le pays européen où il ou elle se trouve. Il permet aux enfants qui transitent à travers l'Europe et qui connaissent le numéro européen d'être aidés quand ils arrivent sur le territoire français.

Un dispositif téléphonique porté en France par le Snated

Comme ce numéro européen recouvre les missions de prévention et de transmission des informations préoccupantes aux autorités compétentes, qui sont actuellement confiées en France au Snated, il a été décidé par l'État français de lui confier le portage du 116 111.

EN NOVEMBRE 2017,
LE SNATED A MIS
EN FONCTION
LE NUMÉRO
EUROPÉEN
116 111





EN 2017, ENTRE LE
20 NOVEMBRE ET
LE 31 DÉCEMBRE,
1 204 APPELS ONT
ÉTÉ REÇUS AU
116 111

Le Giped s'est mobilisé de nombreuses années pour cette mise en conformité avec la directive européenne. C'est donc après plusieurs années de travaux avec des organismes français et européens (pour exemple Child Helpline International) et les ministères compétents que la décision n° 2017-1251 du 23 octobre 2017 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a permis d'inscrire le 116 111 sur la liste des numéros d'urgence français par un arrêté du 6 novembre 2017, publié au Journal officiel du 10 novembre 2017.

Le 116 111 et le 119 : des particularités identiques

Les appels émis vers le 116 111 arrivent sur la même plateforme d'écoute que ceux vers le 119.

Ils sont traités de la même manière par les agents du pré-accueil et les 45 écoutants du 119.

Les appels d'enfants étrangers arrivés sur le territoire national peuvent éventuellement amener à solliciter un service de traduction pour les situations concernant des mineurs non accompagnés.

Une mise en œuvre saluée par le CHI

Le réseau mondial Child Helpline International (CHI), dont le Snated est membre actif, soutient depuis 2009 tous les pays mettant en œuvre le numéro européen 116 111. Cela fut le cas lors des travaux préparatoires pour le 116 111 français.

Ainsi, fin 2017, dans le cadre du dixième anniversaire de la création du 116 111, le CHI a valorisé la mise fonction du 116 111 en France en réalisant un clip de prévention reprenant tous les services européens porteurs du numéro dans leur pays.

Cette séquence vidéo, dont le Snated a effectué la traduction en français, rappelle à tous que les enfants ont le droit d'être écoutés et aidés.

*Every child has the right to be heard.
And get help when they need it most at home
or abroad.
#right2beheard #WeListen*

Ce clip visible sur le site www.childhelplineinternational.org a été présenté en exclusivité en octobre 2017 lors du septième rassemblement de la division européenne du CHI à Bruxelles, auquel participaient la directrice du Snated et le responsable informatique du Giped.

Ce congrès portait sur la qualité des données recueillies par les lignes d'accueil téléphoniques, qui sont utiles pour la mesure de l'activité mais aussi et surtout pour une meilleure connaissance des publics et des problématiques rencontrées.

Par ailleurs un exposé sur le rôle des lignes téléphoniques dans la défense des droits de l'enfant et les évolutions législatives nationales et européennes s'est clôturé par une rencontre au Parlement européen en présence de la commissaire européenne Caterina Chinnici autour des dix ans du 116 111.



CONGRÈS DU CHI
À BRUXELLES

Consolidation des partenariats

Des échanges soutenus avec les Crip

Visite des Crip au Snated

Dans ses échanges quotidiens avec les cellules de recueil, de traitement et dévaluation des informations préoccupantes (Crip), dans les différentes réunions de travail ou lors de l'assemblée générale du Giped, le Snated encourage les professionnels des Crip à venir passer une journée ou demi-journée en immersion dans le service afin de mieux appréhender le travail des équipes du 119 (pré-accueil, plateau d'écoute et coordination).

Cette visite permet aux professionnels des Crip et du 119 d'échanger sur leurs pratiques afin de mieux articuler leurs missions communes.

Depuis 2015, les visites de Crip sont régulières. En 2017, cela fut notamment le cas de l'équipe du Calvados (14) pour deux sessions : quatre professionnels ont pu suivre le travail des écoutants, de la réception de l'appel à l'évaluation puis la restitution écrite d'une aide immédiate (AI) ou d'une information préoccupante (IP). Cela permet un échange croisé des pratiques professionnelles et une meilleure appréhension de la complexité de la formulation d'une IP et de la chaîne de décisions qu'elle implique.

Des stages pour les écoutants du 119 dans les Crip

En 2017, toujours dans le souci d'une meilleure articulation avec les départements, chefs de file de la protection de l'enfance, le Snated a initié des stages *in situ* pour l'ensemble de son équipe d'écoutants mais aussi pour les professionnels de la coordination. Les responsables des

DES VISITES
RÉCIPROQUES
PERMETTENT AUX
PROFESSIONNELS
DU 119 ET DES CRIP
D'ÉCHANGER SUR
LEURS PRATIQUES
PROFESSIONNELLES
AFIN DE MIEUX
ARTICULER LEURS
MISSIONS

EN 2017, LE SNATED A ÉTABLI DES FICHES DÉPARTEMENTALES À PARTIR DES DONNÉES RECUEILLIES LORS DES APPELS AU 119

Crip de Paris (75) et de Seine Saint-Denis (93) ont ainsi accepté de recevoir près des écoutants pour plusieurs sessions d'une demi-journée.

La finalisation des fiches départementales relatives aux appels du 119

Dans le cadre de son étude annuelle relative aux appels du 119, le Snated réalise depuis plusieurs années une carte de France avec, notamment, les taux d'IP et d'AI par département, comparés aux données nationales.

En 2017, le service a poursuivi le travail autour des données départementales et a amorcé la réalisation d'un outil plus détaillé au service des départements. Le Snated est ainsi en mesure de départementaliser les principaux critères recueillis dans ses appels (âge des enfants concernés, types de danger, données sur les appelants...). Cet outil devrait permettre de communiquer aux départements des données plus fines sur les appels reçus au 119, particulièrement ceux qui ont abouti à une IP pour leur territoire.

Ce travail global devrait être présenté au séminaire Snated-Crip prévu au premier trimestre 2018 et dans les fiches départementales mises à la disposition des Crip lors de leur visites au Snated.

Une politique de sensibilisation des acteurs de la protection de l'enfance

Dans le cadre de conventions de partenariat

Ces dernières années, le Snated a impulsé une politique de conventionnement avec plusieurs ministères concernés par la protection de l'enfance, afin de communiquer de manière pérenne sur le 119 et de renforcer sa notoriété auprès des jeunes et des familles, mais également de développer de meilleures pratiques collaboratives entre professionnels au profit des mineurs en danger.

Ainsi, en 2017, deux nouvelles conventions de partenariat ont été signées :

- Le 7 juillet 2017, le GIP Enfance en danger au titre du Snated a eu l'honneur de recevoir Madeleine Mathieu, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) pour la signature d'une convention de partenariat entre les deux institutions. Cette convention d'objectifs 2017-18-19 permet notamment l'affichage du 119 dans tous les établissements gérés par la DPJJ, pour une meilleure sensibilisation des mineurs, des jeunes majeurs et des professionnels concernés.

SIGNATURE D'UNE
CONVENTION ENTRE
LA DPJJ ET LE SNATED



- Le 6 novembre 2017, Jean-Benoît Dujol, directeur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (Djepva), également délégué interministériel à la Jeunesse, et Anne-Sylvie Soudoplatoff, directrice générale du Giped, ont signé une convention de partenariat axée sur la communication et la formation pour une meilleure connaissance du 119 par les professionnels du champ de l'animation, du sport mais aussi du public mineur.

Hormis les aspects de communication, le Snated s'engage en termes de formation auprès de ses partenaires.

Ainsi, en 2017 la direction est intervenue lors de regroupements importants de professionnels des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur. Et ce pour présenter le Giped et le Snated, et pour apporter un éclairage sur des thématiques plus pointues.



**SIGNATURE D'UNE
CONVENTION ENTRE
LA DJEPVA ET LE SNATED**

Convention signée avec	Champ d'Intervention	Date et lieu
Ministère de l'Éducation nationale	Auprès de conseillères techniques de service social des rectorats et des départements. Organisé par la Dgesco, ce séminaire s'est centré sur l'enfant dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 avec des échanges sur les pratiques et les expériences. Le Snated a présenté les pratiques professionnelles des écoutants dans l'analyse du repérage des situations de danger, préalable à la phase d'évaluation menée par les départements.	Le 6 mars 2017 à Poitiers (86)
Ministère de l'Éducation nationale	Formation à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espe) auprès de 40 enseignants. Traitement particulier des appels d'enfants, circuit de l'information préoccupante et clignotants de repérage de la maltraitance	Le 20 mars 2017 à Paris (75)
Ministère de l'Intérieur	Séminaire des chefs des Centres d'information et de commandement (CIC et SIC) organisé par la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP). Présentation du circuit et des équipes du 119 dédiées au traitement des appels.	Du 20 au 22 juin 2017 à Nîmes (30)

Dans le cadre de sollicitations partenariales

Cette année encore, le Snated a répondu à des sollicitations de structures partenaires afin d'informer mais également de former différents professionnels du champ de l'enfance.

Structure demandeuse	Champs d'intervention	Date et lieu
Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes (Areram) (membre expert du comité technique du Snated)	Présentation du 119, du parcours de l'appel, et focus sur les appels traités concernant des situations d'enfants ou d'adolescents handicapés. Public : responsables et directeurs du secteur médico-social.	Le 18 janvier 2017 à Saint-Maur (94)
Fil Santé Jeunes (FSJ) http://www.filsantejeunes.com	Présentation du 119 aux écoutants de FSJ.	Le 10 mars et le 8 décembre 2017 à Paris (75)
Association nationale des puéricultrices(teurs) diplômé(e)s et des étudiant(e)s (ANPDE)	Dans le cadre des 42 ^e journées nationales d'étude des puéricultrices	Les 14, 15 et 16 juin 2017 à Paris (75)
Mairie du 19 ^e	Intervention à la conférence « Enfant en danger, que faire ? » Présentation du 119 et du parcours de l'appel auprès de professionnels de l'enfance de l'arrondissement.	Le 30 juin 2017 à Paris (75)
Défenseur des droits (membre de droit du comité technique du Snated) www.defenseurdesdroits.fr	Formation des jeunes ambassadeurs du Défenseur des enfants (Jade).	Le 17 octobre 2017 à Paris (75)
École de puériculture de Paris	Formation sur le Snated et le repérage des situations préoccupantes auprès des étudiants.	Le 8 novembre 2017 à Paris (75)



PRÉSENTATION DU 119
À L'ARERAM



JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDE
DES PUÉRICULTRICES



FORMATION DES JEUNES
AMBASSADEURS

Aux Assises nationales de la protection de l'enfance

Comme chaque année le Giped a participé activement aux Assises nationales de la protection de l'enfance organisée par le Journal de l'action sociale (JAS) et dont l'ONPE est partenaire.

Les Assises 2017 se sont tenues les 3 et 4 juillet au palais des congrès de Paris et marquaient le dixième anniversaire de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Le Giped y a tenu un stand permettant la diffusion des publications et autres supports de communication de l'ONPE et du Snated. Ce fut pour le Snated un moment d'échanges et de sensibilisation important auprès des 2 000 professionnels de l'enfance présents.

Hormis ces temps de formation et d'information en direction des professionnels du champ social, le Snated reçoit également ses partenaires dans ses locaux afin d'améliorer leur connaissance des missions et des équipes du 119. Des temps de double écoute auprès des agents du pré-accueil et des écoutants sont prévus à chacune de ces visites, ainsi que des échanges avec l'encadrement.

- Ainsi, le 16 mars 2017, le Snated a eu l'honneur de recevoir Laëtitia Dhervilly, vice-procureure et cheffe du parquet des mineurs de Paris.
- Le 17 mai 2017, c'est la comédienne Julia Piaton que le Snated a eu le plaisir de recevoir en qualité de marraine de la Fondation pour l'enfance.

Une politique de formation pour les professionnels du 119

Chaque année, le Snated s'engage à assurer la formation de son équipe d'écoutants afin d'être toujours au plus près des réalités du champ de la protection de l'enfance : veille juridique, meilleure connaissance de ses différents acteurs...

Stages sur le terrain

En 2017, les formations n'ont pas seulement eu lieu dans le cadre des réunions de service mensuelles mais aussi « sur le terrain » :

- Stages en Crip à Paris et en Seine-Saint-Denis : plus de 25 écoutants ont bénéficié d'une immersion d'une demi-journée dans le quotidien des cellules.

LE SNATED ET L'ONPE AUX ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



VISITES AU SNATED DE
LAËTITIA DHERVILLY
ET DE JULIA PIATON



- Stages au parquet des mineurs de Paris : 22 écoutants et encadrants ont bénéficié de cette expérience auprès des professionnels.

Ces deux formations se poursuivront en 2018 car d'autres départements franciliens devraient accueillir les professionnels du 119.

Des interventions de professionnels aux réunions de service

Des professionnels extérieurs viennent parfois rencontrer les écoutants et présenter des thématiques en rapport avec leur activité.

Intervenant	Thématiques abordées	Date
Juliette Atlan, directrice de l'association e-Enfance et du dispositif national Net écoute (0800 200 000) https://www.e-enfance.org https://www.netecoute.fr	Présentation de la structure et du dispositif	Le 26 janvier 2017
Christine Clamens, directrice générale de la Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF) et du dispositif téléphonique national 3919 Violences Femmes Info www.solidaritefemmes.org	Présentation de la fédération et de la convention de partenariat liant le Snated et la FNSF	Le 21 mars 2017
Elsa Keravel, magistrate et chargée de mission à l'ONPE	Présentation du dossier thématique de l'ONPE sur les MNA	Le 18 avril 2017
Arthur Melon, responsable plaidoyer de l'ACPE (Agir contre la prostitution enfantine) et la psychologue de l'association https://www.acpe-asso.org	Présentation de la structure et des différentes conduites à risques des jeunes liées à cette problématique	Le 13 juillet 2017
Pascal Gonzales, inspecteur ASE dans le Val-de-Marne (94)	Présentation du dispositif MNA dans le département	Le 3 octobre 2017

Par ailleurs, des réunions de service sont consacrées à des formations prodiguées par l'encadrement du Snated. Ainsi, par exemple, en novembre 2017 une cadre de coordination, juriste, a présenté les différents textes de loi et apporté des éclairages à l'équipe d'écouteurs sur la question des infractions sexuelles sur mineurs.

Plusieurs raisons contextuelles y concouraient :

- le besoin de s'assurer que toutes infractions et comportements délictueux étaient bien connus de tous (celles qui sont bien maîtrisées comme le viol et les agressions sexuelles, et celles plus récentes comme les infractions relatives aux images à caractère sexuel) ;
- la loi de 2016 qui introduit la notion d'inceste dans le code pénal ;
- l'actualité : débat autour de l'atteinte sexuelle et plus largement de la question du consentement chez les mineurs.

Outre cette présentation à l'ensemble des écoutants, une fiche métier sous forme de tableau récapitulatif a été réalisée.

Formation annuelle au sein du Collectif Tess

Depuis 2011, le Snated est membre actif du collectif en téléphonie sociale et en santé (Tess). En 2017, pour la troisième année consécutive, le collectif a organisé une journée d'information des écoutants.

Ainsi, le 30 mars 2017, une dizaine d'écoutants du service ont participé à une demi-journée d'informations sur les bonnes pratiques et les enjeux de la téléphonie sociale.

Après une discussion plénière sur les impacts du travail social sur la téléphonie sociale et en santé, animée par Brigitte Bouquet, professeure émérite titulaire d'une chaire en travail social, plusieurs ateliers ont été proposés :

- les particularités de la relation d'aide par téléphone ;
- les spécificités de la relation d'aide par écrit ;
- le secret professionnel, entre la nécessité de partager, le devoir de protéger et le respect des libertés individuelles ;
- l'aide à distance : la place des réseaux sociaux.

Les actes de ces journées sont disponibles sur le site du 119 dans l'espace dédié aux co-productions de la rubrique Activités.

JOURNÉE DU COLLECTIF TESS



LE COLLECTIF TESS REGROUPE :

- ASSOCIATION ASTRÉE
- AVEC NOS PROCHES
- APF
- CISS SANTÉ INFO DROITS
- E-ENFANCE
- FRANCE ACOUPHÈNES
- FÉDÉRATION 3977
- INAVEM 08 VICTIMES
- LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
- MALADIES RARES INFO SERVICES
- PHARE ENFANTS-PARENTS
- AFM TÉLÉTHON
- APPRENTIS D'AUTEUIL
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS
- FNSF 3919
- FONDATION OCH
- FRANCE ALZHEIMER
- PETITS FRÈRES DES PAUVRES
- SNATED 119
- SUICIDE ÉCOUTE
- CFPE ENFANTS DISPARUS
- CENTRE NATIONAL D'INFORMATION
- SUR LA SURDITÉ
- FRANCE PSORIASIS
- UNAFAM

Mission d'information auprès du grand public

EN 2017 LE SNATED
A MISÉ SUR UNE
COMMUNICATION
QUI ENCOURAGE
LES ENFANTS À
APPELER EN CAS
DE BESOIN

Le travail autour d'un nouvel outil de sensibilisation des enfants et des adolescents

Faisant le constat depuis plusieurs années que « seulement » 11 à 12 % des appelants sont les enfants en danger ou en risque de l'être (plus de 15 % lorsqu'il s'agit de l'ensemble de mineurs : camarades, fratrie...), le service a souhaité créer un outil de sensibilisation à destination de ce jeune public.

Fort des caractéristiques du 119 facilitant un appel (permanence, gratuité, professionnels à l'écoute, confidentialité des appels, invisibilité du numéro sur les factures détaillées...) mais également de l'obligation d'affichage dans tous les lieux recevant des mineurs (article L. 226-8 du CASF), le Snated a choisi de mieux communiquer pour encourager les enfants et les adolescents à appeler en cas de besoin.

Plusieurs pistes, formulées par la responsable de la communication, ont été présentées à l'ensemble des écoutants qui ont également pu réfléchir et enrichir la réflexion en termes de support, de contenus et de messages clés. En 2017, les réunions du comité technique du Snated (une séance par semestre) ont largement été consacrées à ce projet et ont permis de le préciser.

Il a été ainsi décidé de réaliser une plaquette recto-verso, avec des illustrations, des idées clés et un vocabulaire accessible de 6 à 17 ans. Ce support a été présenté dès le premier trimestre 2018.

Une présence médiatique soutenue

En 2017, les médias ont largement parlé du 119, notamment en mars et avril, période de campagne du ministère et de la Voix de l'Enfant (voir Principaux temps forts).

Si dans l'année près de 200 articles ont été rédigés sur le 119 (de la brève à l'article plus conséquent), ce sont ainsi plus de 60 articles de presse (nationale, quotidienne, spécialisée) qui ont relayé le message fort de ses campagnes : en cas de besoin, il faut appeler le 119. Cela représente plus d'un tiers des écrits consacrés au service.

Par ailleurs, le Snated a également accordé des interviews et géré des tournages et enregistrements pour la presse (*Le Parisien*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *L'Express*...) ou des medias audiovisuels : France 2 (chronique dans *C'est au programme*), Europe 1, Voltage FM, etc.

Hormis cette présence médiatique résultant du plan de communication initié par le ministère, il est à noter que la presse écrite se fait l'écho de situations d'enfants en danger qui ont été judiciairisées suite à un appel reçu au 119 : en 2017, 13 articles ont évoqué un appel au 119.

Cette année, le Snated a également été médiatisé suite à des campagnes de structures associatives appelant à contacter le 119... sans forcément que le service soit lui-même partie prenante de ces initiatives. C'est notamment le cas de la campagne de mars 2017 initiée par l'association Excision, parlons-en ! à destination des adolescentes. Cette action de sensibilisation, appelant à contacter le 119 pour en parler ou pour signaler un cas, a sensiblement été relayée par les médias, notamment nationaux : plus de 10 articles ont ainsi repris la dépêche AFP de l'association.



REPORTAGE
AU SNATED

Le site internet du 119

En 2017, le site allo119.gouv.fr a connu un taux de fréquentation quasi égal à celui de l'année précédente : 104 015 visites, pour 104 322 en 2016.

	Nombre de visites	Nombre d'utilisateurs	Nombre de pages vues
Année 2017	104 015	103 006	274 073
Année 2016	104 322	89 973	255 195

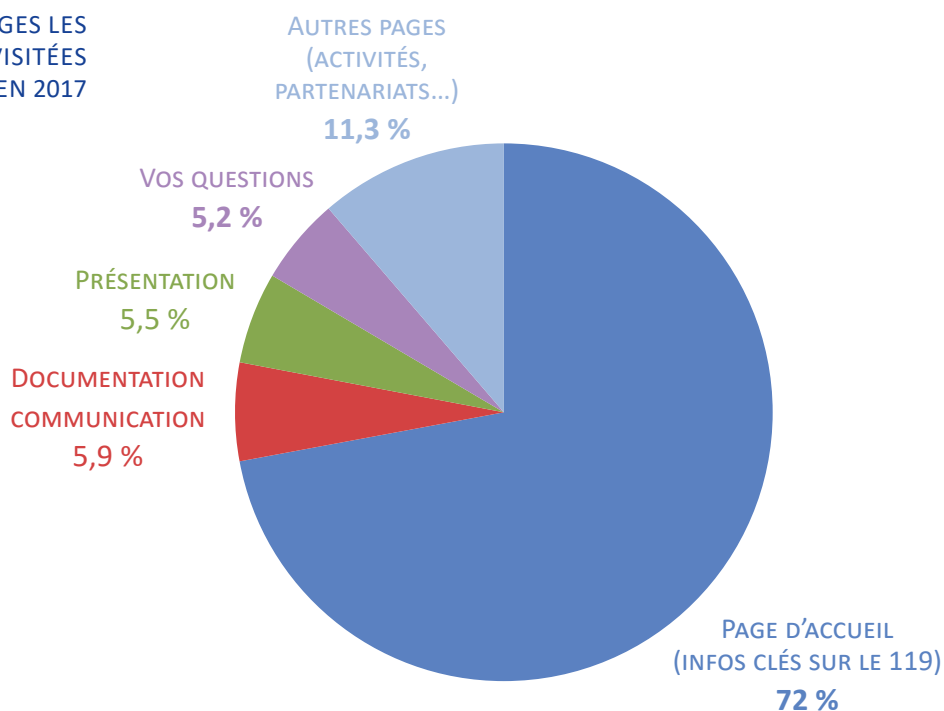
Cependant le nombre d'utilisateurs, notamment les visiteurs uniques, ainsi que le nombre de pages vues ont sensiblement augmenté.

Cela démontre que la notoriété du site progresse puisque chaque année de plus en plus d'utilisateurs uniques le découvrent.

Cela est notamment dû à deux périodes de sensibilisation importantes en 2017 :

- En mars : campagne de sensibilisation et d'information (voir Les principaux temps forts) avec 28 358 pages vues, soit plus que la moyenne mensuelle.
- En novembre dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant : 27 718 pages vues.

LES PAGES LES
PLUS VISITÉES
EN 2017



Il est important de préciser également que les internautes laissent de plus en plus de messages via le site. C'est notamment le cas des demandes de documentation puisque 565 demandes en 2017 ont été effectuées, contre 433 en 2016, soit une hausse de plus de 25 %.

Il faut toutefois noter une légère baisse des questions posées (qui toutes font l'objet d'une réponse dans un délai maximum de trois jours) : 342 questionnements, contre 383 en 2016.

Observatoire national de la protection de l'enfance

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), un temps connu sous l'appellation d'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) a été créé par la loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 (article 9). Son objectif est de mieux connaître la protection de l'enfance afin de mieux prévenir et de mieux prendre en charge. Pour ce faire, trois missions d'observation en protection de l'enfance – consolidées et élargies en 2007 et 2016 – lui ont été confiées, concernant : les données anonymes, longitudinales et individuelles sur les enfants qui en relèvent ; la valorisation des pratiques et des interventions ; le soutien et l'animation de la recherche. Cela se concrétise par des travaux de collecte et d'analyse de données à la fois quantitatives et qualitatives réalisés à partir de groupes de travail multipartites, desquels émanent des études et des rapports pouvant comporter des préconisations. La diffusion de ces travaux est assurée par des publications variées (notes, rapports, dossiers...) et des journées d'étude et de séminaires.

Géré par le Giped, l'ONPE se compose d'une équipe multidisciplinaire regroupant en 2017 : un directeur, des chargées de mission, des personnes chargées d'études, d'autres employées à des tâches d'administration, documentation ou communication. Le personnel de l'Observatoire a connu des changements au cours de l'année 2017, avec notamment le départ de son directeur, remplacé en janvier 2018 par une nouvelle directrice, mais aussi le départ non remplacé d'une secrétaire et, en fin d'année, d'une chargée d'étude en contrat Cifre, ainsi que l'arrivée d'une chargée de mission et d'une chargée de d'études en remplacement de postes vacants. Le personnel de l'Observatoire comptait 14 personnes fin 2017, dont l'une détachée et deux mises à disposition par leur administration.



MIEUX CONNAÎTRE
POUR MIEUX
PRÉVENIR ET
MIEUX PRENDRE
EN CHARGE :
UNE ÉQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE
AU SERVICE DE
L'AMÉLIORATION DE
LA CONNAISSANCE
ET DES PRATIQUES

Mouvements au conseil scientifique courant 2017

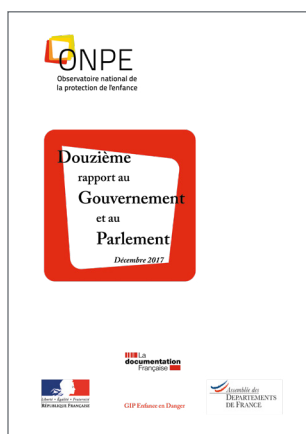
En 2017, les mandats de trois membres du conseil scientifique à titre personnel sont arrivés à leur terme, ceux d'Édouard Durand, de Karl Hanson et de Bernadette Tillard. Selon leur souhait et en raison de leur investissement et de leurs travaux, leur mandat a été renouvelé.

Composition du conseil scientifique de l'ONPE fin 2017

- Représentants à titre personnel : Marcel Jæger (président du conseil scientifique), Reinhart Wolff (vice-président), Guillaume Bronsard, Yolande Govindama, Hélène Join-Lambert, Édouard Durand, Karl Hanson, et Bernadette Tillard.
- Représentants d'organismes commanditaires de recherche dans le champ de la protection de l'enfance : Marie-Françoise Bellee Van Thong (Andass), Agnès Netter (Direction de la recherche), Benoît Legrand (mission de recherche Droit et Justice), Anne Willeumier (Inhesj), Catherine Briand (DGCS), Marie-Agnès Féret (Odas), Anne Bouvier (Fondation de France), et Catherine Bonvalet (Ined).

L'équipe de l'Observatoire est accompagnée d'un conseil scientifique de 16 membres (8 chercheurs et 8 représentants d'organismes) jouant un rôle d'expertise et de conseil pour les recherches de l'ONPE. Le conseil scientifique s'est réuni cinq fois en 2017.

REMISE DU RAPPORT ANNUEL DE L'ONPE À M^{ME} BUZYN



Le douzième rapport au Gouvernement et au Parlement

Dans ce douzième rapport annuel de l'ONPE (décembre 2017), présenté sous une forme plus synthétique que les années précédentes, récapitulation est faite des thématiques d'actualités mobilisant l'activité de l'ONPE et de ses partenaires : l'accueil familial, les mineurs non accompagnés, les besoins fondamentaux de l'enfant, la prise en compte du genre en protection de l'enfance, les enfants de 0 à 6 ans confiés, le repérage du délaissement et le changement de statut juridique des enfants, le retour sur expérience dramatique, les questionnements émergents du conseil scientifique sur les pratiques... Le rapport rappelle également les outils d'observation statistique dont dispose l'ONPE et l'importance du réseau des ODPE pour cette observation.

Le douzième rapport au Gouvernement et au Parlement a été remis le 12 janvier 2018 à M^{me} Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, en présence de la présidente du Giped, de sa directrice générale et de la nouvelle directrice de l'ONPE.

Suites des évolutions législatives de 2016

L'année 2017 n'a pas connu d'évolution législative majeure, comme cela avait été le cas l'année précédente avec l'introduction de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cependant, une partie

de l'activité de l'ONPE au cours de l'année s'est située dans le prolongement direct de ce changement.

Ce travail de suivi a pu prendre la forme de participation à des colloques autour des nouveautés de la loi de 2016, comme par exemple lors d'une journée d'étude à l'université catholique de Lille, en janvier, ou de journées organisées par les ODPE de la Loire et des Hautes-Pyrénées, en novembre. Mais la plus grosse partie de l'activité a consisté à contribuer aux commissions du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) créé par disposition de la loi du 14 mars 2016 (article L. 112-3 du CASF).

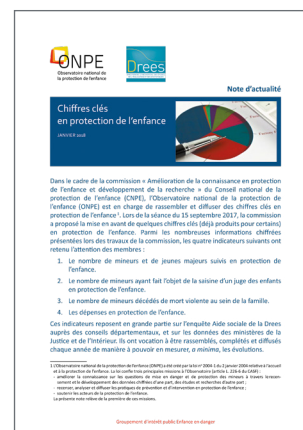
Le CNPE et ses commissions

L'ONPE participe à trois des cinq commissions qui composent le CNPE (Adoption, Adaptation des interventions en protection de l'enfance aux besoins des enfants, Formation en protection de l'enfance), son directeur anime la commission Connaissance en protection de l'enfance et recherche, tandis que le Snated participe à la cinquième commission (Prévention et repérage précoce). Des membres de l'Observatoire et du Snated étaient présents à toutes les commissions qui se sont réunies chacune à quatre reprises en 2017, en mars, mai-juin, septembre et novembre.

Deux réalisations de l'ONPE en collaboration avec d'autres organismes ont été introduites et soutenues dans le cadre de deux commissions du CNPE :

- La première, en collaboration avec la Drees, figurait dans la feuille de route de la commission Connaissance et recherche et concernait les chiffres clés en protection de l'enfance qui ont été publiés sous la forme d'une note d'actualité : *Chiffres clés en protection de l'enfance* (janvier 2018).
- La deuxième, réalisée avec l'AFA, était inscrite dans la feuille de route 2017 de la commission Adaptation des interventions en protection de l'enfance aux besoins des enfants et a conduit à la réalisation d'une enquête sur les commissions d'examen de la situation et du statut des enfants confiés. Cette enquête initiée en 2017 a fait l'objet d'une publication en 2018 : *État des lieux de la mise en place de commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE* (avril 2018).

DANS LA SUITE DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES DE 2016, L'ONPE EST TRÈS PRÉSENT AU CNPE



Publication de données chiffrées



L'ONPE effectue un travail permanent de collecte et de mise en cohérence de données chiffrées concernant l'enfance en danger et sa protection. Cela s'effectue au moyen de deux dispositifs nationaux de transmission des données spécifiques à l'ONPE qui sont l'enquête Pupilles et le dispositif Olinpe, mais aussi en relation avec d'autres organismes ou institutions tels que le ministère de la Justice, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), la Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice (SDSE) et la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG). Des publications régulières permettent de rendre compte de ce travail : des notes d'actualité et des rapports annuels, dont le rapport sur la situation des pupilles de l'État et le rapport au Gouvernement et au Parlement. En 2017, il a été décidé de donner à ce dernier un format plus synthétique, notamment en extrayant l'une des parties qui le composent habituellement pour en faire une nouvelle publication spécifiquement consacrée au dispositif Olinpe. La préparation de ce *Premier rapport dédié au dispositif Olinpe* s'est effectuée au cours du second semestre 2017, l'ouvrage ayant été finalisé et publié en début d'année suivante (février 2018).

Le rapport sur les pupilles de l'État



Le rapport annuel de l'ONPE portant sur les pupilles de l'État a été publié en mai 2017. *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2015* analyse la situation des enfants ayant le statut de pupille de l'État fin 2015, leurs caractéristiques et les évolutions les concernant, avant de faire état des mouvements de population et d'apporter des informations complémentaires sur les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation, sur la tutelle des pupilles et sur les candidats à l'adoption dans chaque département. Enfin, le rapport se conclut par un focus sur la sortie du statut par la majorité. Au cours de l'année, l'enquête sur la situation des pupilles a fait l'objet de présentations devant les commissions du CNPE mais aussi, à l'échelon départemental.

La collecte des données pour le rapport 2018, qui portera sur les chiffres au 31 décembre 2016, a été effectuée en 2017.

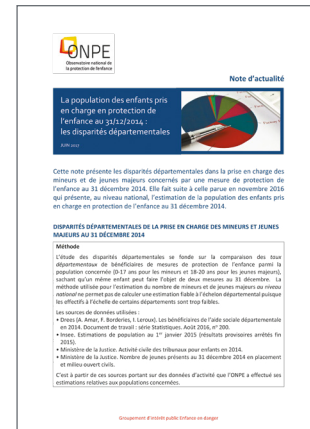
Les notes d'actualité

Trois notes d'actualité ont été publiées en 2017 :

- *La population des enfants pris en charge en protection de l'enfance au 31/12/2014 : les disparités départementales* (juin 2017) présente les disparités départementales dans la prise en charge des mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de protection de l'enfance au 31 décembre 2014. Cette note d'actualité faisait suite à la note parue en novembre 2016 qui présentait, au niveau national, l'estimation de la population des enfants pris en charge en protection de l'enfance au 31 décembre 2014.
- La note d'actualité *Dispositif Olinpe : quels sont les difficultés et les besoins exprimés par les départements sur le dispositif de transmission des informations en protection de l'enfance ?* (juin 2017) présente les résultats de l'enquête par questionnaire sur le dispositif Olinpe initiée fin 2016 dans le cadre d'un plan d'actions (voir « Le dispositif Olinpe »). Le questionnaire a été réalisé et transmis par l'ONPE aux directeurs enfance-famille des 101 départements, sur lesquels 72 ont répondu.
- Publiée le 20 novembre 2017 à l'occasion de la journée internationale des droits des enfants, la note d'actualité *Estimation de la population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2015* présentait une estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une prestation ou une mesure de protection de l'enfance et les principaux indicateurs nationaux arrêtés au 31 décembre 2015. En quatre pages, cette note montre, figures à l'appui, l'évolution du nombre de mineurs et jeunes majeurs pris en charge, l'évolution des taux de prise en charge en milieu ouvert et en placement, puis la répartition entre prestations/mesures administratives et judiciaires.

En outre, des groupes de travail mis en place en 2017 ont permis d'entamer la préparation de notes d'actualité (par la suite publiés au premier semestre 2018) :

- Un groupe réunissant le Snated, la Drees et cinq Crip sous la coordination de l'ONPE, s'inscrivant dans le prolongement d'une recommandation du onzième rapport au Gouvernement et au Parlement (octobre 2016), en vue d'établir un ensemble d'indicateurs communs et homogènes relatifs à l'activité des Crip, à la





disponibilité de leurs données. Un membre de la Drees est par ailleurs associé aux réunions. Celles-ci aboutissent à la production de notes d'actualité portant sur la thématique travaillée : un travail sur les analyses longitudinales a par exemple permis l'élaboration d'indicateurs issus des données des trois départements des Côte-d'Armor, du Finistère et du Vaucluse (travail par la suite restitué dans la note de mai 2018 susmentionnée).

Pour faciliter et améliorer la transmission des données, l'ONPE entretient des échanges réguliers avec divers acteurs de la protection de l'enfance : ministère(s) et DGCS (autour des décrets relatifs à la transmission des données susnommés), les conseils départementaux et le réseau des ODPE, ainsi que les éditeurs des logiciels utilisés pour la collecte des données (Solis, Iodas, Sirus et Implicit).

Le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a initié fin 2016 un plan d'actions visant à améliorer et à accompagner le dispositif Olinpe. Pour engager ce plan, une enquête sur le dispositif a été réalisée par questionnaire diffusé auprès des départements. Son objectif était de recueillir des éléments sur la mise en place et la mise en œuvre du dispositif de transmission des données en vue d'identifier les besoins des départements et de lancer des pistes de réflexion sur les moyens de surmonter les difficultés évoquées. Les résultats ont été présentés au premier semestre 2017 : dans un premier temps des résultats préliminaires ont été exposés lors de la journée nationale consacrée au dispositif Olinpe au mois de mars ; puis, en juin, les résultats définitifs ont fait l'objet de la note d'actualité susmentionnée. Ce premier travail a permis de dégager des pistes pour poursuivre en 2018 un plan d'actions au plus près de départements volontaires.

Quatre réunions avec la PJJ ont également eu lieu en 2017 (en février, juillet, septembre et novembre) dans le cadre d'un groupe de travail sur le décret d'application sur la transmission des données relatives aux mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans faisant l'objet de mesures successives ou simultanées dans le cadre de l'enfance délinquante et celui de la protection de l'enfance.

L'ONPE participe aussi à des groupes de travail en lien avec le dispositif de transmission des données, comme par exemple le groupe interdépartemental ASE-Solis qui réunit l'éditeur du logiciel et ses utilisateurs. En 2017 une réunion du groupe s'est tenue en octobre.

AU TRAVERS
DES COMITÉS ET
D'AUTRE GROUPES
DE TRAVAIL,
L'ONPE ENTRETIENT
DES ÉCHANGES
RÉGULIERS AVEC
LES ACTEURS DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE
POUR AMÉLIORER
LA TRANSMISSION
DES DONNÉES



JOURNÉE SUR LE DISPOSITIF
OLINPE EN MARS 2017



Enfin, en plus du séminaire technique des ODPE organisé comme chaque année en janvier, une journée spécifiquement consacrée au dispositif Olinpe a été organisée le 7 mars 2017. Celle-ci a réuni 168 personnes et a permis de discuter des conséquences de la loi du 14 mars et du décret du 28 novembre 2016 concernant la transmission anonyme des données chiffrées et de présenter le plan d'action sur le dispositif Olinpe, notamment en exposant les résultats préliminaires de l'enquête par questionnaire réalisée par l'ONPE auprès des départements. Ce temps a également permis de présenter le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (2017-2019).

Le dispositif Olinpe a aussi fait l'objet d'une présentation devant la commission [Connaissance en protection de l'enfance et recherche](#) au mois de juin 2017.

Observation des pratiques et de la recherche

L'ONPE mène des études sur divers sujets afférents au champ de la protection de l'enfance et, via son conseil scientifique, apporte son soutien aux travaux de chercheurs extérieurs à l'Observatoire.

Rapports d'étude

Dans ce type de rapport, l'ONPE réalise une étude approfondie sur un sujet donné à partir de la littérature et de la législation existantes, de questionnaires, de visites ou d'entretiens réalisés auprès de dispositifs, d'experts ou d'acteurs de la protection de l'enfance.

Plusieurs déplacements ont eu lieu en 2017 pour aller présenter des travaux des années précédentes devant des auditoires sur sites (ENPJJ, départements, Assises de la protection de l'enfance, Afirem...) ou par visio-conférence (avec le réseau Idéal Connaissances) : notamment 5 interventions sur l'accueil familial (dans le prolongement de *L'accueil familial : quel travail d'équipe ?* publié en 2015), 6 sur le projet pour l'enfant (dans la suite du rapport *Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques*, de 2016), et 1 sur l'accompagnement des jeunes majeurs (dans la suite de *L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs*, de 2015).

Tout au long de l'année 2017 s'est poursuivi le travail sur la prise en charge des jeunes enfants (0 à 6 ans) en protection de l'enfance. Ce travail qui avait été commencé en 2016, verra sa publication en 2018. Dans le cadre de cette étude six entretiens avec des experts ont été

réalisés en 2017, ainsi que plusieurs visites de dispositifs d'accueil (voir encadré page suivante).

Par ailleurs, dans le cadre de la mesure 5 du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, l'ONPE s'est vu confier une double mission de recensement des méthodes internationales de « retour sur expérience dramatique » puis d'élaboration d'une méthode adaptée au contexte français. Ce travail a été initié en 2017 et s'est poursuivi en 2018. Il fera l'objet d'une future publication qui restituera les observations et conclusions du groupe de travail composé de directeurs enfance-famille, de membres d'ODPE, de médecins, d'un psychologue et d'une magistrate.

Fiches de dispositif en 2017

Dans le cadre de sa mission de recensement, d'analyse et de diffusion des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, à partir de visites et d'entretiens, l'ONPE réalise régulièrement des fiches de présentation de dispositifs de protection de l'enfance ensuite publiées sur son site. Les fiches font l'objet de mises à jour régulières.

En 2017, 12 visites de dispositifs ont été effectuées par des membres de l'ONPE, dont 10 dans le cadre de l'étude sur la prise en charge des enfants 0 à 6 ans. Des fiches ont également été publiées sur le site de l'ONPE : 9 au total, comprenant 1 fiche ancienne mise à jour et 8 nouvelles, dont 5 réalisées dans le cadre du dossier thématique sur les MNA et 2 dans le cadre de l'étude sur les enfants de 0 à 6 ans.

Dossiers thématiques

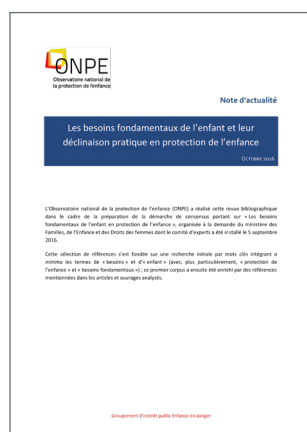
Ces dossiers rassemblent les contributions de membres de l'ONPE ou de personnes extérieures autour d'une thématique donnée. Deux dossiers thématiques ont été publiés en 2017.

- Un premier dossier intitulé *Mineurs non accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?* a été publié en février 2017 au lendemain de l'audition de l'ONPE devant le Sénat dans le cadre de la mission d'information sur la prise en charge sociale des mineurs isolés. Cet ouvrage traite de la question, qui se pose avec acuité depuis le début des années 2010, de la prise en charge des mineurs étrangers privés de la protection de leur famille sur le sol français, dits mineurs non accompagnés (MNA). Pour ce dossier, l'ONPE a recueilli au cours des deux années précédentes des témoignages et analyses d'acteurs engagés auprès de ce public afin de restituer la richesse des pratiques sans nier les difficultés persistantes. Ce travail soumet à la réflexion collective des contributions comprenant de véritables pistes de travail sur des aspects tels la sécurisation du statut juridique de ces jeunes, l'évaluation fine et globale de leur situation et l'adaptation de la prise en charge au regard de leurs besoins spécifiques. Il donne également à partager des pratiques inspirantes pouvant alimenter le travail en cours dans de nombreux services départementaux et associatifs. La parution de



ce dossier en début d'année a été suivie d'une audition devant la commission des affaires sociales du Sénat en février ainsi que d'interventions et de collaborations autour de la question des MNA : auprès de l'Anesm, de l'Odas, de France Parrainage, de la Cnape, ou encore de la DPJJ (avec plusieurs réunions de travail au deuxième semestre).

- **La prise en compte du genre en protection de l'enfance** (octobre 2017) est le deuxième dossier thématique de l'année 2017, réalisé autour des contributions de chercheurs et de professionnels intervenus en 2015 lors d'un séminaire de recherche de l'ONPE sur de la même thématique. L'ONPE entendait permettre ainsi une meilleure connaissance de ces questions, pour mieux comprendre les maltraitances et mieux protéger les enfants. Ce travail a permis de souligner le fait que les types de violences et de dangers vécus par les enfants, le repérage des situations, le travail effectué auprès des enfants et des familles, les trajectoires de vie, les représentations des parents ou des praticiens et praticiennes, la (non-)mixité dans les lieux d'accueil sont autant d'aspects de la situation des enfants qui peuvent être analysés à travers le prisme du genre.



Revue de littérature ou note de synthèse bibliographique

En 2017, l'ONPE a assuré au long de l'année le suivi et la valorisation des publications de l'année 2016, notamment en faisant une présentation au mois de novembre de la revue de littérature portant sur *La maltraitance intrafamiliale envers les enfants* (août 2016) devant la commission Connaissance en protection de l'enfance et recherche du CNPE, mais aussi en participant en janvier au débat public organisé dans le cadre de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, faisant suite à la note de synthèse bibliographique *Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance* (octobre 2016).

Veille des schémas départementaux

Tout au long de l'année, l'ONPE effectue une veille auprès des départements sur la mise en place des nouveaux schémas relatifs à la protection de l'enfance. En 2017, d'après les informations portées à sa connaissance, l'ONPE a pu recenser le renouvellement du schéma de 9 départements.

Journées d'étude

En plus de ses publications, l'ONPE organise des journées d'étude autour d'un thème, en partenariat avec d'autres organismes. Une telle journée s'est tenue le 29 septembre 2017 à l'université Paris Nanterre sur le thème « Entre continuités et ruptures dans l'accueil familial. Articulation recherche/pratique. Perspectives françaises et internationales » en partenariat avec l'université et l'Association nationale des placements familiaux (ANPF). Près de deux-cents personnes y ont assisté. L'évènement était organisé dans le cadre de la réunion d'un réseau international de chercheurs s'intéressant au placement familial et de la réception par l'ONPE des travaux soutenus dans le cadre de son appel à projet thématique de 2014 relatif à l'accueil familial (« Familles d'accueil, familles d'origine et enfants dans l'accueil familial »). Le programme s'organisait autour de plusieurs tables rondes réunissant des chercheurs et professionnels français et étrangers, venus d'Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni.



JOURNÉE D'ÉTUDE
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Participation à des comités

L'ONPE est présent de façon permanente aux comités scientifiques d'organismes acteurs de la protection de l'enfance ou participe aux comités de pilotage de certaines de leurs études. En 2017, l'Observatoire était ainsi présent aux comités scientifiques de l'Anesm et de l'Ocirp, et a pu apporter son éclairage à la DGCS, à la Drees, à la DPJJ, au Club ASE du réseau Idéal Connaissances, à l'ANPF, à la fondation des Apprentis d'Auteuil, et à l'Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion (Idefhi) de Seine-Maritime.

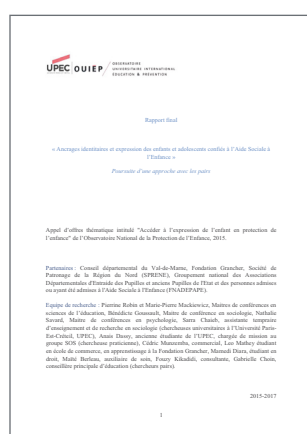
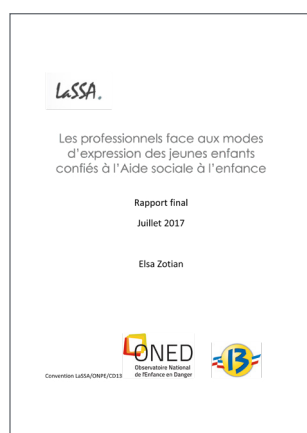
Soutien à la recherche

En plus des recherches directement effectuées par ses membres, l'ONPE apporte chaque année son soutien aux chercheurs et chercheuses en protection de l'enfance au travers d'appels d'offres mais aussi, désormais, par la remise bisannuelle d'un prix de thèse.

Appels d'offres en 2017

Les appels d'offres de recherche lancés annuellement par l'ONPE sont de deux types : un appel thématique et un appel ouvert. Les projets retenus font l'objet d'un financement et d'un suivi de la part de l'Observatoire.

L'ONPE PARTICIPE
À DE NOMBREUX
COMITÉS
SCIENTIFIQUES
MAIS ÉGALEMENT
SOUTIENT
ET RÉCOMPENSE
LA RECHERCHE



RECHERCHES SOUTENUES PAR L'ONPE

En 2017, le conseil scientifique de l'ONPE a validé trois rapports finaux : *Les modes d'expression des jeunes enfants confiés à l'ASE : de l'enfant-sujet au sujet d'inquiétude*, réalisé sous la direction d'Elsa Zotian du Laboratoire des sciences sociales appliquées (Lassa) ; *Accéder à l'expression de l'enfant en situation d'accueil transculturelle. Poursuite d'une approche par les pairs*, sous la direction de Pierrine Robin de l'association JeFaVi ; *Les interactions parents-enfants-professionnels en centre parental : contextes institutionnels, processus et effets*, sous la direction de Claire Ganne de l'université Paris Ouest-Nanterre). Les trois sont désormais disponibles sur le site de l'ONPE.

Comme chaque année, deux appels d'offres ont été lancés en 2017. L'appel thématique portait sur « Le processus de prise de décision en protection de l'enfance ». Un projet a été retenu portant sur « Quel avenir après l'accueil au sein du Saje et du Sappej ? Comprendre les orientations proposées aux familles en fin de mesure à partir de l'étude du processus décisionnel », travail sous la direction d'Anna Rurka de l'université Paris Nanterre. Dans le cadre de l'appel d'offre ouvert, le projet retenu portait sur « Protection de l'enfance : coéducation et prise en compte des ressources des parents et de leur entourage », sous la direction de Catherine Delcroix de l'université de Strasbourg. Les équipes retenues devraient rendre leur rapport final dans le courant de l'année 2019.

Prix de thèse de l'ONPE

En partenariat avec la Fondation de France, l'ONPE a initié en 2017 le projet d'un prix de thèse qui devrait être remis tous les deux ans pour récompenser une recherche doctorale en langue française portant sur la protection de l'enfance et ouvert à toutes les disciplines (sciences humaines et sociales, droit, psychologie, médecine, etc.). Le travail de thèse est récompensé d'une dotation de 10 000 euros (dont 5 000 euros d'aide à la publication). Le premier prix de thèse a été remis en juin 2018, lors d'une cérémonie publique au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), récompensant Sarra Chaïeb pour sa thèse en sociologie soutenue en 2016 à l'université de Strasbourg *À l'épreuve du placement : renégociations identitaires de personnes issues de familles immigrées ayant été accueillies en protection de l'enfance*.

L'ONPE APPORTE
SON EXPERTISE
ET SON SOUTIEN
AUX DIFFÉRENTS
ACTEURS DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

**Auprès des services de l'État
ou sous tutelle de l'État**

En 2017, l'ONPE est intervenu auprès des organes suivants :

Inspection générale de la Justice (IGJ)

Auprès des départements et régions

À un autre échelon territorial, le travail de l'ONPE s'effectue aussi auprès des conseils départementaux, des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (Crip), ainsi que d'organismes départementaux ou régionaux comme le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Creai-ARA), mais aussi, et surtout, des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).

Au service des ODPE

Le renforcement des relations entre l'ONPE et le réseau des ODPE est l'un des principaux objectifs de l'institution et la feuille de route ministérielle 2015-2017 place l'Observatoire national comme animateur de réseau. L'Observatoire reçoit régulièrement dans ses locaux des membres des ODPE qui participent aux divers groupes de travail et réciproquement les membres de l'ONPE se rendent régulièrement dans les départements pour notamment participer à des séminaires et à des réunions des ODPE. De nombreux échanges sur les pratiques et les expériences dans les départements font suite à ces rencontres. Les déplacements des membres de l'ONPE dans les départements constituent l'occasion de présenter les travaux de l'ONPE et les ressources qui en découlent.

Divers supports de présentation ou d'aide sont mis à disposition par l'ONPE : outil d'aide à la saisie, livret d'échange, espace réservé aux ODPE sur le site de l'Observatoire. Une version mise à jour du [Guide Olinpe](#) a notamment été publiée en mars 2017.

Enfin, chaque début d'année, un séminaire technique est organisé, qui constitue un temps fort des relations entre l'ONPE et les ODPE.

Le séminaire technique des ODPE

Le cinquième séminaire technique des ODPE s'est tenu le 31 janvier 2017 à Paris. Cette journée, à destination des personnes en charge de l'animation des ODPE, a accueilli près d'une centaine de participants. La matinée a été l'occasion de présenter l'actualité du réseau en assemblée plénière puis en groupes de travail (sur les analyses longitudinales, sur les Crip, sur les commissions d'examen du statut des enfants confiés, sur la formation, et sur les politiques publiques). L'après-midi, quant à lui, s'est articulé autour de trois ateliers thématiques entre lesquels

SÉMINAIRE ODPE
DU 31 JANVIER 2017



les participants étaient répartis selon l'état d'avancement de leur ODPE et les enjeux pour leur département.

Le dernier trimestre de l'année 2017, a été consacré à l'organisation du sixième séminaire technique des ODPE qui s'est tenu à Paris le 30 janvier 2018.

Au service des associations, fondations et autres organismes

Plus largement, l'ONPE est présent auprès de nombreux autres acteurs de la protection de l'enfance – associations et réseaux associatifs, fondations et autres organismes. Cette action peut prendre la forme d'animations d'ateliers (par exemple aux Assises de la protection de l'enfance), d'interventions pour présenter les travaux de l'Observatoire lors de journées d'étude, de participations à des comités de pilotage (par exemple du Club ASE du réseau Idéal connaissances) ou à des groupes de travail, la discussion ou conclusion de partenariats (par exemple avec la Fondation de France pour le prix de thèse de l'ONPE).

En 2017, l'ONPE a agi en relation avec les associations et organismes suivants :

EN PLUS DE
L'ÉTAT ET DES
DÉPARTEMENTS,
L'ONPE PARTAGE
SON EXPERTISE
AVEC DE NOMBREUX
AUTRES ACTEURS
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE



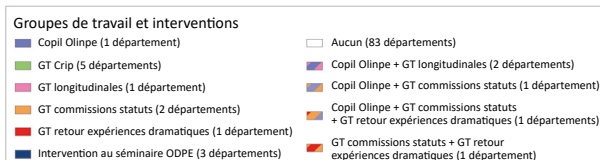
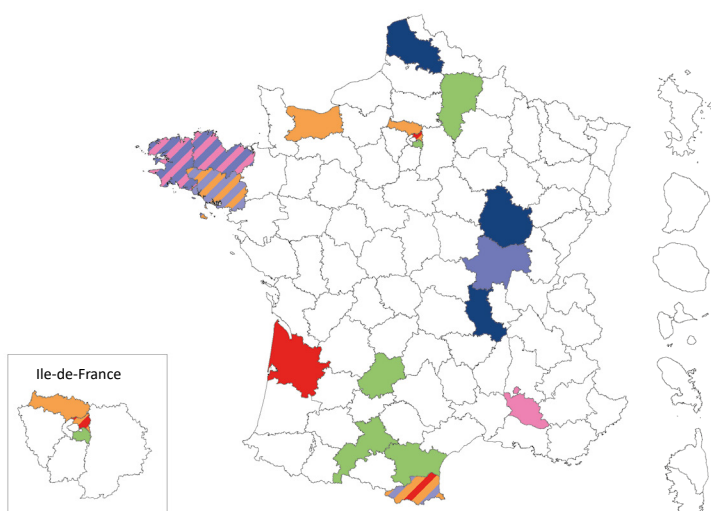
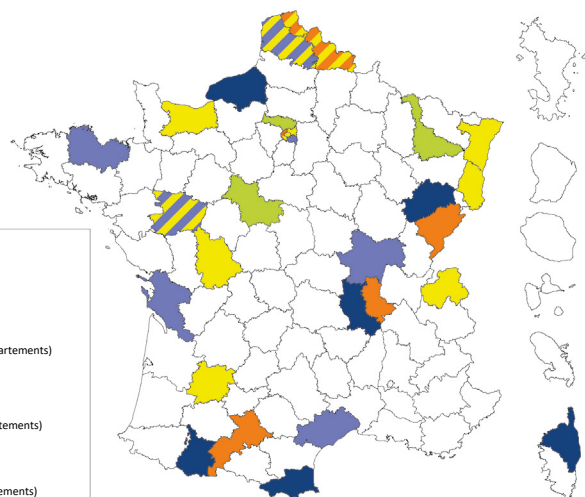
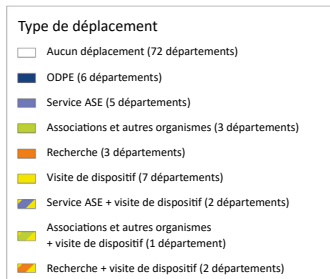
Relations internationales

Dans le cadre de relations internationales avec les chercheurs et praticiens dans le secteur de la protection de l'enfance, plusieurs rencontres et prises de contact ont eu lieu en 2017 :

- En janvier, entretien téléphonique avec l'École de travail social de Sierre en Suisse dans le cadre d'une enquête européenne sur les observatoires.

DÉPLACEMENTS

À 29 reprises des membres de l'ONPE ont été amenés à se déplacer dans des départements ou régions. Parmi ces déplacements, 22 ont eu lieu à la suite de sollicitations d'interventions sur des thématiques de travail de l'Observatoire, dont 6 effectués dans le cadre des journées annuelles des ODPE. En outre, 12 déplacements avaient pour objet une visite de dispositif s'inscrivant dans le cadre de la mission d'observation des pratiques de l'ONPE.

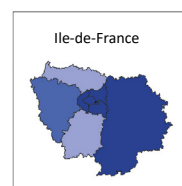
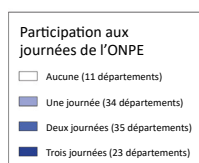
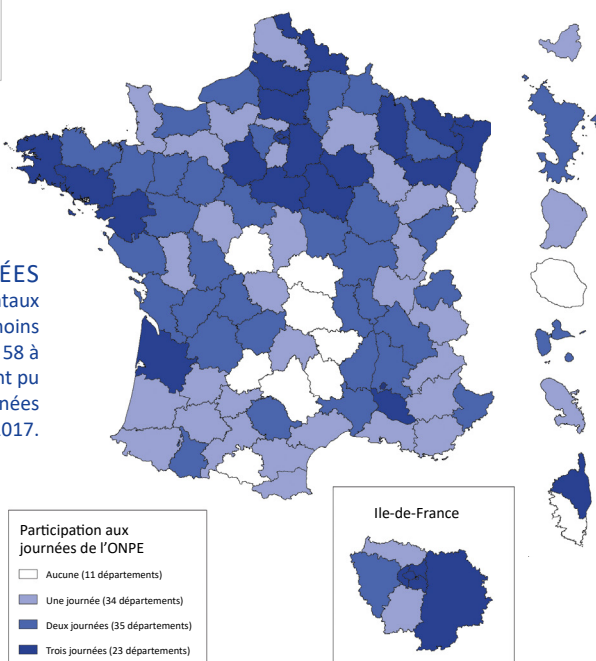


GROUPES DE TRAVAIL ET INTERVENTIONS

En 2017, l'ONPE a également sollicité 18 départements et collectivités territoriales pour des interventions lors d'une journée organisée par l'observatoire (séminaire des ODPE), ou encore pour des groupes de travail menés avec les départements.

PARTICIPATION AUX JOURNÉES

En 2017, les agents de 92 conseils départementaux ou collectivités territoriales ont assisté à au moins une journée organisée par l'ONPE, ceux de 58 à au moins deux journées. *A contrario*, 11 n'ont pu participer à aucune des journées organisées en 2017.



- En février, rencontre avec la chercheuse japonaise Naoko Okuda et discussion sur le système français de protection de l'enfance.
- En avril, rencontre dans les locaux de l'ONPE avec une équipe britannique du CTAC (Child Trafficking Advice Centre) – un service dédié à la lutte contre la traite des mineurs – autour de la question des MNA.
- En mai, visite au Giped de la magistrate indienne Vasundra Sharma, dans le cadre d'une étude sur les pratiques en accueil familial dans différents pays. L'ONPE a pu présenter ses travaux sur le placement familial.
- En juillet, entretien avec la chercheuse anglaise Harriet Ward.
- En octobre, rencontre avec la chercheuse chilienne Rosario Spencer dans les locaux de l'ONPE.

L'ONPE EST EN CONTACT RÉGULIER AVEC DES CHERCHEURS ET PRATICIENS DU CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE NOMBREUX PAYS



Par ailleurs, des membres de l'ONPE se sont eux-mêmes rendu à plusieurs séminaires internationaux :

- En octobre, présence de l'ONPE à la conférence du Réseau social européen ESN sur la transition à l'âge adulte et l'inclusion des enfants et jeunes migrants, à Stockholm en Suède.
- En octobre, deux chargées d'études de l'ONPE se sont rendues à la quinzième conférence européenne de l'ISPCAN à La Haye aux Pays-Bas, notamment pour y présenter le dispositif Olinpe.
- En juin, participation au colloque international organisé à Besançon, avec le concours de l'ONPE, par l'université de Franche-Comté et l'université du Québec à Trois-Rivières sur le thème « Éducation, familles, enfants et vulnérabilité ».

- En février, journée d'étude européenne du Hanse-Office sur les mineurs en migration (« Minors on the move »), à Bruxelles. L'ONPE a pu présenter à l'occasion de cette journée les grandes lignes du rapport *Mineurs non accompagnés : quels besoins et quelles réponses ?*
- En juin, autour de la remise du dixième rapport de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne, l'ONPE a participé à une journée à Bruxelles sur les droits fondamentaux du point de vue des enfants (« Is Europe doing enough to protect fundamental rights ? The children's perspective »).

En sus de ces rencontres internationales auxquelles l'ONPE s'est rendu, la journée d'études organisée à Nanterre en septembre 2017 par l'ONPE, en partenariat avec l'université et l'ANPF, avait une évidente dimension internationale (voir « Journées d'étude »).

Documentation et communication

LA MISSION D'INFORMATION DE L'ONPE SE PROLONGE D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION, D'UN SITE WEB ET DE COMMUNICATIONS PÉRIODIQUES

En plus des publications de notes, dossiers et rapports, et des interventions de ses membres directement auprès des acteurs de la protection de l'enfance, précédemment décrites, l'ONPE prolonge sa mission d'information au moyen d'un centre de documentation, d'un site internet, et de communiqués et lettres périodiques.

Centre de documentation

Le travail de collecte et de diffusion documentaire des années précédentes a été poursuivi en 2017. Cela comprend la diffusion régulière de dossiers compilant des coupures de presse (spécialisée ou non) concernant la protection de l'enfance, ainsi que l'entretien d'un fonds documentaires de livres et périodiques : en 2017, acquisition a été faite de 54 ouvrages, tandis que près d'une vingtaine d'abonnements ont été reconduits.

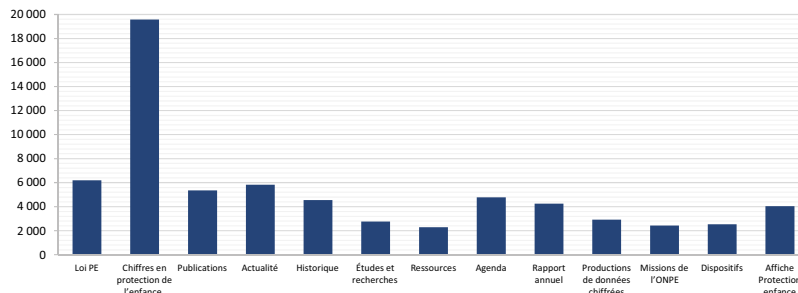
Site internet de l'ONPE

Le site internet de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr) a reçu en 2017 près de 106 924 visites, contre 112 033 en l'année précédente, ce qui représente une légère baisse (- 5 %), mais dans le même temps, le nombre de pages consultées a connu une hausse (+ 5 %), avec 342 558 consultations en 2017 contre 326 050 en 2016. Outre la page d'accueil, qui est la plus vue (61 169), c'est celle relative aux chiffres en protection de l'enfance qui est la plus consultée (19 588, + 20 % par rapport à 2016).

La fréquentation et les consultations ont connu des pics en mars et en octobre-novembre, après un creux pendant la période estivale.

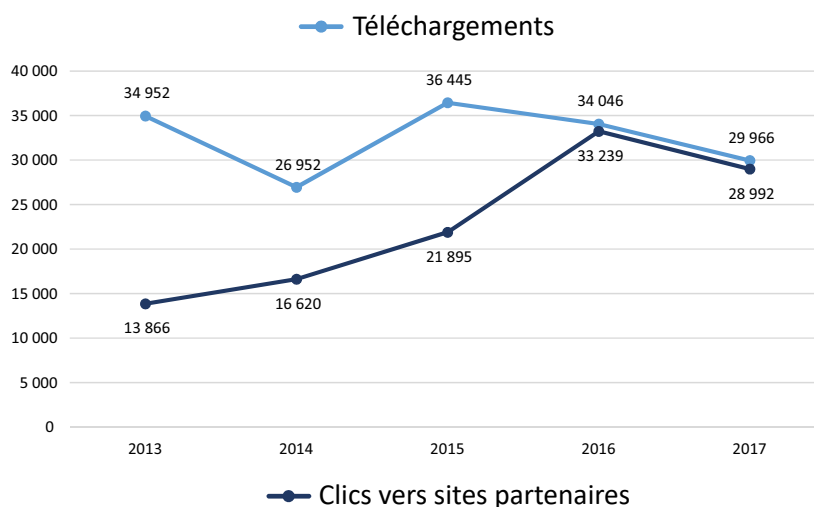


CONSULTATIONS
SUR LE SITE DE L'ONPE
(NOMBRE DE SESSIONS)



Concernant le nombre de documents téléchargés depuis le site de l'ONPE, on compte 29 966 téléchargements pour l'année 2017. Cela en fait une année plutôt « basse » comparée aux précédentes, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que le douzième rapport au Gouvernement et au Parlement (décembre 2017) est paru plus tardivement dans l'année que les précédents opus. Le nombre de « clics » vers des sites partenaires en 2017 s'élève à 28 992, soit un chiffre un peu moindre à celui de 2016, mais nettement plus haut qu'antérieurement.

Concernant l'espace réservé aux ODPE, le nombre de connexion est en augmentation (706 en 2017 contre 598 en 2016). Enfin, 131 réponses personnalisées ont été faites suite à un contact sur le site de l'ONPE.



NOMBRE DE
TÉLÉCHARGEMENTS
ET CLICS VERS SITES
PARTENAIRES

Les publications de l'ONPE en 2017

Tous ces documents sont consultables sur le site de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr).

- *Mineurs non accompagnés : quels besoins et quelles réponses ?* Dossier thématique. Février 2017.
- *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2015.* Rapport annuel. Mai 2017.
- *Prises en charge en protection de l'enfance : disparités départementales au 31/12/2014.* Note d'actualité. Juin 2017.
- *Dispositif Olinpe : quels sont les difficultés et besoins exprimés par les départements sur le dispositif de transmission des informations en protection de l'enfance ?* Note d'actualité. Juin 2017.
- *Estimation des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2015.* Note d'actualité. Novembre 2017.
- *La prise en compte du genre en protection de l'enfance.* Dossier thématique. Octobre 2017.
- *Douzième rapport au Gouvernement et au Parlement.* Rapport annuel. Décembre 2017.

Autres communications

En plus des pages de son site, l'ONPE communique régulièrement par le biais de sa lettre mensuelle (11 numéros en 2017, pour plus de 2 000 personnes abonnées) et de communiqués de presse (9 communiqués entre janvier et décembre 2017). Des contacts réguliers sont, de plus, entretenus avec la presse et les médias audiovisuels au fil de l'année.

Informatique, administration et finances

Le service informatique du GIP Enfance en danger

L'activité du service informatique pour l'année 2017 se décline comme chaque année sur plusieurs volets : accompagnement des départements, échanges de données avec ceux-ci, et amélioration des outils.

La mission d'accompagnement auprès des départements liée à la mise en œuvre du dispositif Olinpe est restée cette année encore dans une phase de déploiement. L'implication du service informatique dans la préparation des supports qui devaient être disponibles dès la parution du décret fin 2017 était un impératif, tandis que la participation aux réunions du comité de pilotage et du comité technique qui en assurent le suivi régulier est toujours d'actualité.

Au niveau des échanges de données entre le Snated et les Crip, le service informatique est resté sous forte charge. Il convient en effet d'assurer en permanence le suivi technique pour garantir que les échanges de flux entre les départements et le Snated s'effectuent dans les meilleures conditions.

La stabilisation des processus de dématérialisation ne s'opère toujours pas, trop souvent des mécanismes de contournement sont activés sans que les interlocuteurs ne prennent toute la dimension des enjeux et les mesures techniques qui devraient s'imposer.

Concernant l'obligation réglementaire des départements de faire parvenir dans les trois mois les retours d'évaluation des situations qui ont fait l'objet d'une transmission, le *statu quo* semble de mise. Des développements ont été

LE SERVICE
INFORMATIQUE
CONTRIBUE À
L'ACCOMPAGNEMENT
DES DÉPARTEMENTS,
À L'ÉCHANGE DE
DONNÉES AVEC
CEUX-CI, ET À
L'AMÉLIORATION
DES OUTILS

LA MIGRATION VERS LES LOGICIELS LIBRES METTRA LE GIP EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE NUMÉRIQUE

réalisés afin d'améliorer la visibilité des départements sur le suivi de ces situations. Un portail a été mis en test auprès de trois départements volontaires avec comme objectif un déploiement en 2018 pour l'ensemble des départements.

Comme les années précédentes, le service informatique a participé à de nombreux autres groupes de travail, en particulier au groupe Lisa qui se réunit toutes les quatre semaines, ce qui permet l'amélioration constante de cet outil. Un travail de mise en cohérence des informations recueillies avec les informations produites par les départements dans le dispositif de remontée est en cours.

Toujours concernant les développements, le logiciel Pedro a vu ses fonctionnalités s'enrichir pour répondre au mieux aux besoins du Snated, ainsi que la mise en production d'interfaces avec la comptabilité et la paie.

Le remplacement programmé du pare-feu a été réalisé avec succès sans aucune interruption des services. Une protection contre les rançongiciels (*ransomware*) a par ailleurs été intégrée dans le dispositif.

Le projet de migration des outils bureautiques vers les logiciels libres, initié en 2016, s'est concrétisé en 2017 par une communication importante auprès des services et par l'organisation d'une formation sur site à la suite LibreOffice (logiciels Calc, Writer et Impress) pour tous les salariés au cours du premier semestre 2017.

Ce projet permettra de mettre le GIP en conformité avec les évolutions réglementaires, notamment dans la lignée de la loi pour une République numérique d'octobre 2016 (voir encadré ci-dessous), en réduisant les sommes investies jusqu'alors dans différents logiciels commerciaux.

Article 16 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

« Les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 du Code des relations entre le public et l'administration veillent à préserver la maîtrise, la pérennité et l'indépendance de leurs systèmes d'information.

Elles encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation, de tout ou partie, de ces systèmes d'information. Elles encouragent la migration de l'ensemble des composants de ces systèmes d'information vers le protocole IPV6, sous réserve de leur compatibilité, à compter du 1^{er} janvier 2018. »

Évolution des effectifs et formation des salariés

Évolution des effectifs

Les effectifs du Giped ont diminué en 2017, passant de 80 agents au 31 décembre 2016 à 79 au 31 décembre 2017. Cette diminution concerne les personnels de l'ONPE et, dans une moindre mesure, ceux du Snated.

En équivalent temps plein (ETP), la variation sur l'année 2017 correspond également à une diminution, avec 55,4 ETP en 2017 pour 57,3 ETP en 2016, en lien avec une diminution des ETP au Snated comme à l'ONPE. Néanmoins en ETP travaillé (ETPT) il est constaté une stabilité des effectifs du Giped en dehors de l'ONPE (- 1,8 ETPT fin décembre 2017).

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Personnel de la direction générale, du service administratif et financier, et du service informatique	13
Personnel Snated	51
Personnel ONPE	15
Effectif total du GIP	79

Service	ONPE	Snated	DAF	Total
Mises à disposition	2	0	1	3
Équivalents temps plein	12,8	32,2	10,3	55,4
- dont ETP travaillé	13	30	9,8	52,8
- dont ETP des CDD	4,8	3,3	1,5	9,6

Formation des salariés

Le montant des dépenses de formations des personnels du Giped a atteint un total de 38 261 € en 2017, contre 32 354 € en 2016, soit une augmentation de 5 907 €.

Le tableau ci-contre précise la ventilation du budget alloué en 2017.

Formations Snated	13 031 €
Formations ONPE	4 729 €
Formations DAF	13 323 €
Colloques et séminaires	7 178 €
Total général	38 261 €

Les temps forts du plan de formation 2017 auront notamment consisté au niveau des personnels du Giped à des formations aux outils informatiques de la suite LibreOffice et au maintien et à l'actualisation des connaissances en secourisme et sauvetage au travail (SST). Pour le personnel du Snated, il est à noter de nombreuses participations à différents colloques en protection de l'enfance au cours de l'année 2017 (au total 527 heures de participation à des colloques).

Compte financier 2017 et évolution du budget annuel depuis 2005

Analyse globale du budget (2005-2017)

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent sous forme synthétique une analyse de l'évolution du budget de fonctionnement et d'investissement entre 2005 et 2017 comparée à l'évolution des contributions de l'État et des départements sur la même période.

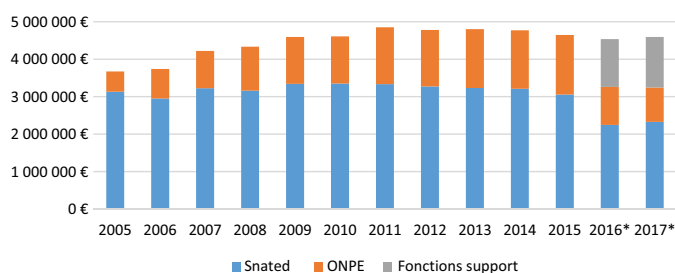
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GIP

Année	Fonctionnement				GIP
	Snated	ONPE	Fonctions support	Dépenses du GIP	Investissement
2005	3 131 413 €	540 879 €		3 672 292 €	76 140 €
2006	2 951 976 €	787 493 €		3 739 469 €	25 367 €
2007	3 227 193 €	993 490 €		4 220 683 €	193 689 €
2008	3 159 086 €	1 174 831 €		4 333 917 €	40 211 €
2009	3 343 109 €	1 251 132 €		4 594 241 €	35 097 €
2010	3 351 134 €	1 258 117 €		4 609 251 €	33 826 €
2011	3 333 276 €	1 517 386 €		4 850 662 €	79 283 €
2012	3 274 000 €	1 507 423 €		4 781 423 €	41 765 €
2013	3 232 630 €	1 568 904 €		4 801 534 €	28 872 €
2014	3 211 928 €	1 559 590 €		4 771 518 €	127 057 €
2015	3 057 575 €	1 588 153 €		4 648 728 €	76 402 €
2016 *	2 246 501 €	1 014 257 €	1 274 164 €	4 534 922 €	14 614 €
2017 *	2 326 663 €	917 642 €	1 350 655 €	4 594 960 €	40 820 €

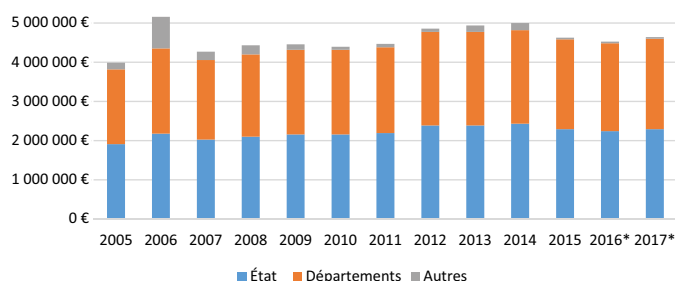
* Pour 2016 et 2017, le compte financier est présenté en conformité avec les règles fixées par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPARTEMENTS COMPARÉES AUX RECETTES GLOBALES DU GIP

Année	État	Départements	Autres	Recettes du GIP
2005	1 910 000 €	1 910 000 €	168 730 €	3 988 730 €
2006	2 177 700 €	2 177 700 €	804 145 €	5 159 545 €
2007	2 027 700 €	2 027 700 €	215 746 €	4 271 146 €
2008	2 100 000 €	2 100 000 €	232 384 €	4 432 384 €
2009	2 158 800 €	2 158 800 €	140 792 €	4 458 392 €
2010	2 158 780 €	2 158 780 €	79 752 €	4 397 312 €
2011	2 191 182 €	2 191 182 €	86 175 €	4 468 539 €
2012	2 388 389 €	2 388 389 €	81 624 €	4 858 402 €
2013	2 388 389 €	2 388 389 €	163 295 €	4 940 073 €
2014	2 431 389 €	2 388 389 €	180 244 €	5 000 022 €
2015	2 292 853 €	2 292 854 €	40 953 €	4 626 661 €
2016 *	2 242 853 €	2 242 854 €	42 708 €	4 528 415 €
2017 *	2 292 853 €	2 306 855 €	41 821 €	4 641 529 €



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU GIPED



ÉVOLUTION DES RECETTES DU GIPED

Analyse du compte financier 2017

Le compte financier 2017 a été établi selon les règles fixées par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La présentation du compte financier implique la production non seulement des états budgétaires et comptables énumérés à l'article 211 du décret mais également d'un rapport de gestion de l'ordonnateur. Ce rapport a pour objectifs d'expliquer les écarts entre les prévisions et les réalisations, et d'éclairer l'organe délibérant sur la soutenabilité budgétaire de sa stratégie.

La circulaire du 24 août 2016 indique que le rapport de gestion de l'ordonnateur doit commenter les données figurant dans le compte financier et expliciter les écarts entre l'exécution et l'autorisation ou la prévision d'exécution 2016 présentée lors du vote du budget initial 2017.

Choix budgétaires : contexte, missions, stratégie

Les orientations stratégiques retenues au budget initial 2017 – inscrite dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2015-2017, correspondaient au maintien de l'exercice des missions du Giped et à la préservation de l'emploi, dans l'attente du rapprochement du GIP Enfance en danger et du GIP AFA qui devait s'initier par un déménagement des deux structures fin 2017, en préfiguration de leur fusion. Il était dès lors prévu que la recherche de baisse de dépenses porte essentiellement sur le fonctionnement.

Le budget initial 2017 faisait apparaître un résultat budgétaire en déficit de 125 068 €, dont la soutenabilité était néanmoins assurée par un prélèvement sur trésorerie.

Le premier budget rectificatif, voté en conseil d'administration le 28 juin 2017, prévoyait des dépenses complémentaires en matière d'investissement informatique à hauteur de 27 870 €. En effet, l'enveloppe « investissement » avait été sous-estimée dans le budget initial 2017, dans l'idée que le déménagement du Giped entraînerait des investissements importants, chiffrables seulement en fin d'année. En l'absence de déménagement (seul le GIP AFA ayant déménagé pour s'installer dans le même immeuble que le Giped), il a été fait le choix d'inscrire cette hausse d'investissement au premier budget rectificatif, dont le solde budgétaire s'est trouvé néanmoins excédentaire de 274 060 € en raison de versements différés de subventions de départements au titre de 2016.

Le logiciel comptable qu'utilise le Giped (AGE, de l'éditeur Sneg) a rencontré en 2017 des problèmes récurrents tant pour des opérations courantes que pour la sortie du compte financier, ce qui a entraîné des discordances sur des indicateurs financiers dans différents tableaux (bilan, SPE 1, EFE et TSBCE). L'éditeur du logiciel n'a pas réalisé les corrections demandées pour l'édition du compte financier 2017, sa réponse ayant été qu'elles seraient réalisées pour l'édition du compte financier 2018.

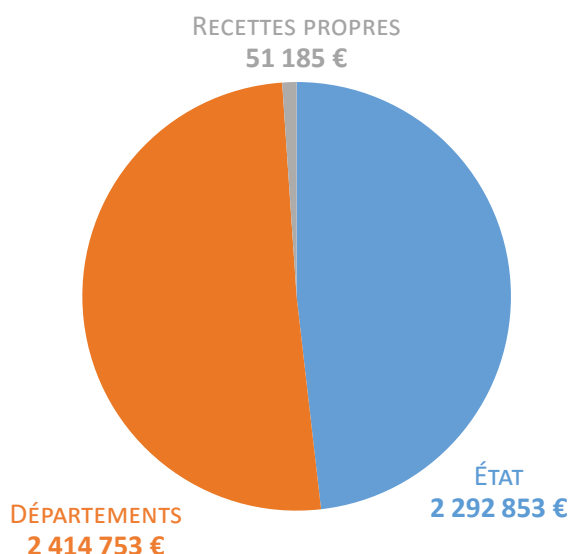
Recettes

Les recettes du Giped proviennent à 99 % des contributions de l'État et des départements au fonctionnement du GIP.

Pour le budget initial 2017 les recettes s'élevaient à 4 599 706 €, dont 4 585 706 € correspondant à la somme des subventions de l'État et des départements. Au compte financier 2017, les recettes s'élèvent à un total de 4 758 791 €, dont 2 292 853 € de subventions de l'État, 2 414 753 € au titre de la contribution des départements, et 51 185 € de recettes propres (qui correspondent aux indemnités journalières de sécurité sociale et à un remboursement de dégât des eaux de l'assurance).

Le montant de la participation des départements tient compte des versements des subventions 2016 versées en 2017 (386 464 €) mais également des versements des départements au titre de l'année 2017 non encore réalisés au 31 décembre 2017, ce qui explique le décalage entre le compte financier 2017 et le premier budget rectificatif 2017.

LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT DES CONTRIBUTION DE L'ÉTAT ET DES DÉPARTEMENTS



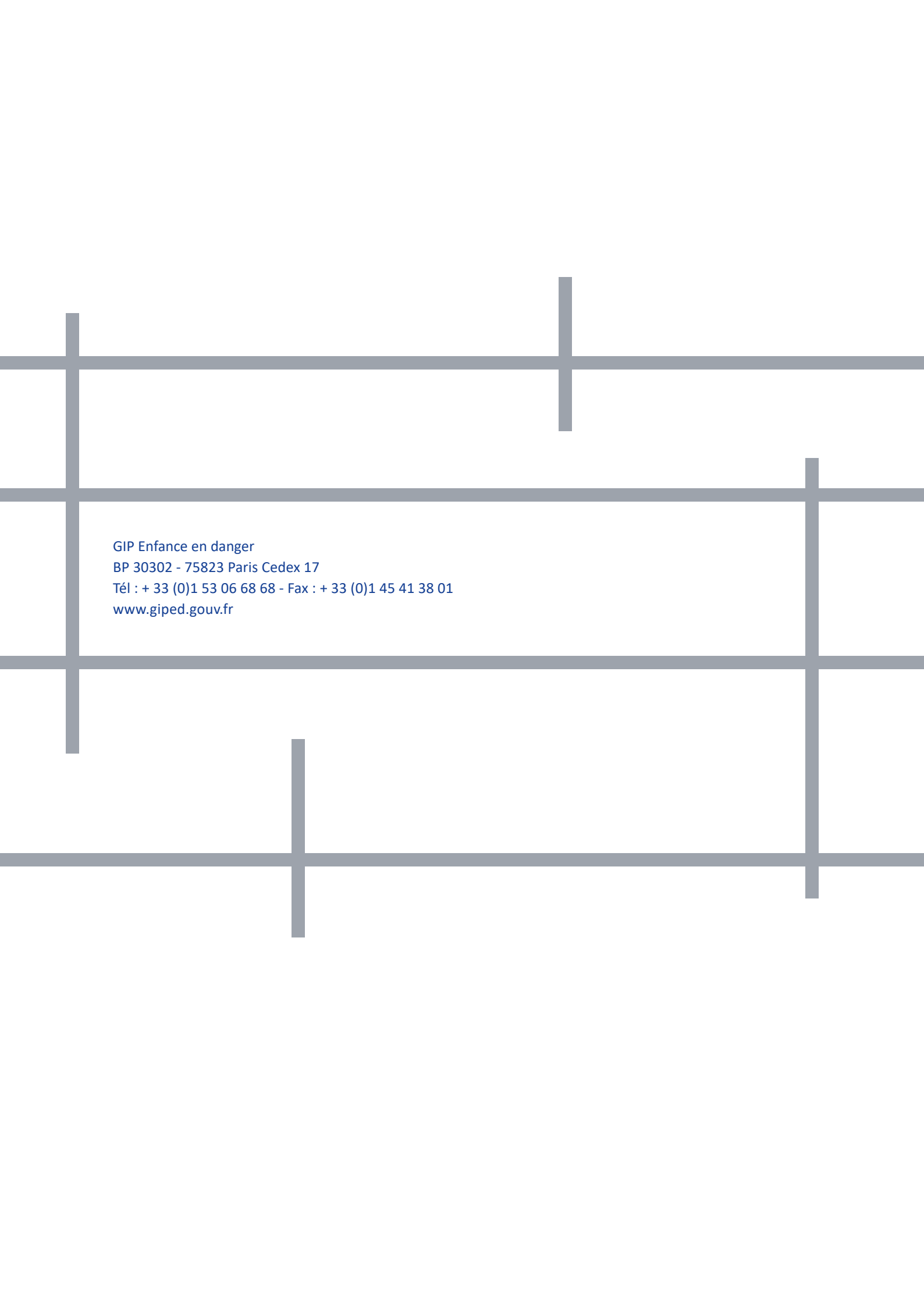
Autorisations d'engagement et crédits de paiement au sein de chaque enveloppe

Le budget initial 2017 avait affiché des frais de personnel à hauteur de 3 598 678 € en crédits de paiement soit un montant supérieur de 87 945 € par rapport au compte financier 2017 (ce qui représente une diminution de 2,44 %). Cette baisse des frais de personnel en cours d'année correspond notamment à des différés de recrutement sur certains postes.

Les frais de fonctionnement représentent, au compte financier 2017, 694 440 € en autorisations d'engagement (AE) et 1 084 228 € en crédits de paiement (CP). Ces AE et CP pour les dépenses de fonctionnement de 2017 ont été estimés au budget initial à respectivement 753 894 € et 1 106 096 €. L'écart entre le budget initial et le compte financier est le résultat d'une politique déterminée de baisse des frais de fonctionnement qui est menée depuis plusieurs années. Cette baisse en CP est proche de 2 %, étant précisé qu'entre les comptes financiers 2016 et 2017 les frais de fonctionnement (en CP) ont baissé d'un peu plus de 11 %. Le budget initial 2017 avait donc tenu compte des efforts antérieurs et de la nécessité de les poursuivre pour la fixation des frais de fonctionnement. Les efforts ont concerné principalement les achats, les dépenses de documentation, ainsi que les frais de mission.

Les investissements ont représenté, au compte financier 2017, 36 452 € en AE et 40 820 € en CP. Le premier budget rectificatif avait augmenté l'enveloppe d'investissement, la portant à 47 850 € et entraînant une sous-consommation à hauteur de près de 15 %, qui est liée au fait que des travaux de réorganisation des bureaux ont été différés.

La consommation totale des CP au compte financier 2017 s'élève à 4 635 781 € pour 4 758 791 € de recettes, ce qui génère un excédent budgétaire de 123 011 €. En neutralisant l'incidence des décalages d'encaissements des subventions départementales (de 2016 sur 2017 et de 2017 sur 2018), le résultat budgétaire serait toujours excédentaire de 1 111 €.



GIP Enfance en danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : + 33 (0)1 53 06 68 68 - Fax : + 33 (0)1 45 41 38 01

www.giped.gouv.fr